

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

29/11/2021

Administration générale

- Délibération n° 29112021/D01 : Adhésion de communes à des nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2022
- Délibération n° 29112021/D21 : Information sur les décisions prises par le président et le bureau

Finances publiques

- Délibération n° 29112021/D02 : Décision modificative n°3
- Délibération n° 29112021/D03 : Orientations budgétaire 2022
- Délibération n° 29112021/D04 : Cotisations 2022-compétence AODE électricité
- Délibération n° 29112021/D05 : Compétence AOD gaz
- Délibération n° 29112021/D06 : Cotisations 2022-compétence télécom numérique
- Délibération n° 29112021/D07 : Compétence éclairage public (option B maintenance)
- Délibération n° 29112021/D08 : Cotisations 2022-compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
- Délibération n° 29112021/D09 : Autorisation de crédits avant le vote du BP 2022

Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD) GAZ

- Délibération n° 29112021/D10 : Délégation de service public (DSP) pour la distribution publique de gaz naturel en réseau sur les communes de Saint-Pierre-Brouck et Cappelle-Brouck : choix du délégataire et autorisation donné au président pour signer le contrat de concession avec GRDF
- Délibération n° 29112021/D11 : Convention annexée au contrat de concession de gaz entre le SIECF Te Flandre et GRDF : maillage du réseau de gaz naturel pour l'injection du biométhane de Bollezeele à Bourbourg via Eringhem, Merckeghem et Cappellebrouck
- Délibération n° 29112021/D12 : Avenant à la convention signée avec GRDF le 10/12/2019 relative au raccordement d'une unité de production de biométhane située sur la commune de Volckerinckhove
- Délibération n° 29112021/D13 : Convention avec GRDF pour la conversion vers le gaz naturel (abandon du fioul) à destination des particuliers du territoire
- Délibération n° 29112021/D14 : Convention avec GRDF pour un territoire vert

Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Délibération n° 29112021/D15 : Programme prévisionnel de travaux 2022 (travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux article 8 et travaux coordonnés)
- Délibération n° 29112021/D16 : Convention tripartite SIECF TE Flandre/Enedis/Free : appuis communs

Compétence Eclairage Public

- Délibération n° 29112021/D18 : Programme prévisionnel de travaux 2022

Compétence Infrastructures de recharge pour véhicule électriques (IRVE)

- Délibération n° 29112021/D17 : Schéma directeur des IRVE : synthèse des ateliers de co-construction

Lutte contre la précarité énergétique

- Délibération n° 29112021/D19 : Convention solidarité avec EDF

Maîtrise de la demande en Energie et énergie renouvelable

- Délibération n° 29112021/D20 : Convention financière FDE80 (Territoire d'énergie Somme)/SIECF (Territoire d'Energie Flandre)/SE60 (Syndicat d'énergie de l'Oise)/USEDA (Syndicat d'énergie de l'Aisne) pour l'appel à projet de l'ADEME : COCOPEOP

COMITE SYNDICAL DU Délibération N° 28062021/D01 Administration générale Election d'un Vice-Président

Le 28 juin 2021 à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n°2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENECURE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM

M. Daniel DESCHODT
M. Pascal IOOS
M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents

M. Eddy VERHAEGHE

Délégué titulaire

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAËVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPÉL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28062021/D01 Administration générale Election d'un Vice-Président

Conformément aux articles L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération relative à la composition du Bureau,

Considérant la démission de Jean-Pierre FERAMUS, 13^{ème} Vice-Président, pour raisons professionnelles,

Considérant que l'élection d'un Vice-Président en remplacement de Jean-Pierre FERAMUS n'a pu avoir lieu plus tôt, en raison de la crise COVID et de la tenue des Comités syndicaux en distanciel par application de visio- conférence,

Le Président propose à l'Assemblée que le nouvel élu occupe le poste de 14^{ème} Vice-Président. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Il est procédé à l'élection du quatorzième Vice-Président,

Sont Candidats : M Dominique DERAY et M Laurent VANPOUILLE

Il est procédé au vote à bulletin secret, le bureau de vote est tenu par Mme Vanpeene et M Saison

Votants : 126
Exprimés : 121
Dominique DERAY : 60
Laurent VANPOUILLE : 61
Abstentions, Blancs ou nuls : 5

A la majorité absolue, M Laurent VANPOUILLE est élu Quatorzième Vice-Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D01
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	ADMINISTRATION GENERALE : Election d'un Vice-Président
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D01-DE-1-1_0.xml	text/xml	1010
Nom original :		
D__lib N__28062021 D01 _ election VP.pdf	application/pdf	253532
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	253532
Nom original :		
Annexe D__lib D01.pdf	application/pdf	112673
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D01-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	112673

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2021 à 10h37min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2021 à 10h37min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2021 à 10h37min34s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>9 juillet 2021 à 10h38min12s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-07-09</i>
--	--------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre - SIECF
Territoire d'énergie Flandre

Population : 198 922 habitants au 1^{er} janvier 2021

Annexe à la délibération du Comité syndical du 28 juin 2021

Tableau récapitulatif des indemnités des élus

Fonction	Nom	Délégué titulaire de la Commune de	Indemnités
Président	Michel Decool	Cappelle-Brouck	30 % de l'indice terminal
1^{er} Vice-Président	Jean Luc Cleenewerck	Rexpoëde	17% de l'indice terminal
2^{ème} Vice-Président	Danielle Mametz	Boëseghem	11% l'indice terminal
3^{ème} Vice-Président	Edmond Turpin	La Gorgue	11% l'indice terminal
4^{ème} Vice-Président	Anne Vanpeene	Winnezeele	11% l'indice terminal
5^{ème} Vice-Président	Hervé Delva	Hazebrouck	11% l'indice terminal
6^{ème} Vice-Président	Christian Delassus	Ledringhem	11% l'indice terminal
7^{ème} Vice-Président	Jean Luc Debert	Oudezeele	11% l'indice terminal
8^{ème} Vice-Président	Joël Duyck	Merville	11% l'indice terminal
9^{ème} Vice-Président	Franck Meurillon	Nieppe	11% l'indice terminal
10^{ème} Vice-Président	Jérôme Vermersch	Hondschoote	11% l'indice terminal
11^{ème} Vice-Président	Rodrigue Bournonville	Morbecque	11% l'indice terminal
12^{ème} Vice-Président	Fabrice Lamiaux	Holque	11% l'indice terminal
13^{ème} Vice-Président	Arnaud Devillez	Bailleul	11% l'indice terminal
14^{ème} Vice-Président	Laurent Vanpouille	Bollezeele	11% l'indice terminal

COMITE SYNDICAL DU Délibération N° 28062021/D02 Administration générale Composition du Bureau

Le 28 juin 2021 à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n°2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM

M. Daniel DESCHODT
M. Pascal IOOS
M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant
Délégué titulaire

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents

M. Eddy VERHAEGHE

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAEEVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28062021/D02

Administration générale

Composition du Bureau

Exposé et proposition :

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents peut être librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse dépasser 20 % de l'effectif total arrondi à l'entier supérieur (soit 38 dans le cas du SIECF) et sans dépasser quinze Vice-Présidents au maximum.

Par délibération en date du 31 juillet 2020, la composition du Bureau a été fixée le Président, 14 Vice-Présidents et 16 Membres.

Considérant que M Laurent VANPOUILLE, membre du Bureau, vient d'être élu quatorzième Vice-Président,

M le Président propose de ne pas le remplacer au sein du Bureau et de fixer la composition du Bureau : le Président, 14 Vice-Présidents et 15 Membres.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,**

A circular blue stamp with the text "S.I.E.C.F. Hazebrouck" in the center and "S.I. d'Energie des Communes de Flandre" around the perimeter. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D02
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	ADMINISTRATION GENERALE : Composition du Bureau
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assemblées
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D02-DE-1-1_0.xml	text/xml	873
Nom original :		
D__lib N__28062021 D02__ composition du Bureau.pdf	application/pdf	245678
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	245678

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2021 à 10h44min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2021 à 10h44min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2021 à 10h44min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2021 à 10h44min20s	Reçu par le MI le 2021-07-09

M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Olivier SPIRET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENECURE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUIWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM

M. Daniel DESCHODT
M. Pascal IOOS
M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents

M. Eddy VERHAEGHE

Délégué titulaire

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE

ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAËVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28062021/D03 **Administration générale - Convention d'Entente avec les Syndicats** **d'énergie des Hauts de France**

Exposé et proposition :

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L 5221-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, EPCI et syndicats mixtes peuvent créer une entente entre eux sur des objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions.

Plusieurs syndicats d'énergie dont le SE60, la FDE80, le SIDEC, souhaitent constituer une entente à laquelle le SIECF territoire d'énergie Flandre peut se joindre. Cette entente pourra s'ouvrir à

l'avenir à d'autres syndicats d'énergie des Hauts-de-France afin de mutualiser les moyens et de répondre de manière agile et réactive à leurs besoins.

Elle permet également des rencontres régulières entre les élus, directeurs et chargés de mission partageant ainsi leurs expériences et connaissances. Cette entente peut aussi être l'occasion de fixer des objectifs communs, de mutualiser les dossiers de subventions, de mutualiser des compétences, de créer des groupements d'achat, de créer des outils de communication et de sensibilisation en commun, de coordonner les actions en matière de transition énergétique.

Monsieur le Président précise que l'entente n'a pas de personnalité morale. Elle n'est pas dotée de pouvoirs autonomes même par délégations des communes, EPCI ou syndicats mixtes intéressés. Toutes les décisions prises doivent, pour être exécutoires, être ratifiées par l'ensemble des organes délibérants intéressés.

Proposition pour représenter le Syndicat à l'Entente : M Decool, M Cleenewerck, Mme Mametz

Monsieur le Président propose :

- ✓ DE CONSTITUER une entente entre le SIECF territoire d'énergie Flandre, le Syndicat d'énergie de l'Oise, la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et l'Union des Secteurs d'Energie de l'Aisne, le SIECF et les autres syndicats d'énergie volontaires des Hauts-de-France.
- ✓ D'APPROUVER le projet de règlement intérieur de l'entente joint en annexe de la présente délibération.
- ✓ DE DESIGNER comme représentants le Président et deux élus
- ✓ D'AUTORISER le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la constitution de l'entente.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.



Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D03
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	ADMINISTRATION GENERALE : Convention d'Entente avec les Syndicats d'énergie des Hauts de France
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D03-DE-1-1_0.xml	text/xml	1051
Nom original :		
D__lib N__28062021 D03 _convention d_entente.pdf	application/pdf	277551
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	277551
Nom original :		
Projet r__glement Int__rieur entente syndicats __nergie.pdf	application/pdf	197600
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D03-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	197600

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 juillet 2021 à 11h37min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 juillet 2021 à 11h37min43s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>22 juillet 2021 à 11h38min02s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>22 juillet 2021 à 11h38min11s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-07-22</i>

COMITE SYNDICAL DU 28 juin 2021 Délibération N° 28062021/D04 Administration générale - Rapport d'activités 2020

Le 28 juin 2021 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOULT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM

M. Daniel DESCHODT
M. Pascal IOOS
M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents
M. Eddy VERHAEGHE

Délégué titulaire

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WEST-CAPPEL
WINNEZELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZELE
ZERMEZELE
ZERMEZELE
ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAEEVE, délégué titulaire de OUDEZELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28062021/D04 Administration générale - Rapport d'activités 2020

Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-39,

Vu le projet de rapport d'activité,

Considérant que le rapport d'activité a pour objet de dresser le bilan de l'activité du Syndicat pour l'année écoulée et d'apporter une information à l'ensemble des Conseils municipaux des Communes membres,

Il est proposé au Comité d'adopter le rapport d'activités 2020.

Il est précisé que le rapport sera ensuite adressé aux Maires des Communes membres. Le rapport fera l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la Commune au Comité syndical seront entendus.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D04
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	ADMINISTRATION GENERALE : Rapport d'activités 2020
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalité
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D04-DE-1-1_0.xml	text/xml	1006
Nom original :		
D__lib N__28062021 D04 _ rapport d activit__s 2020.pdf	application/pdf	243441
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	243441
Nom original :		
RAPPORT ACT 2020 _ version d__finitive.pdf	application/pdf	39782492
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D04-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	39782492

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 juillet 2021 à 11h31min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 juillet 2021 à 11h31min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 juillet 2021 à 11h31min26s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>22 juillet 2021 à 11h31min46s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-07-22</i>
--	--------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------

COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2021

Délibération n°28062021/D05 - Finances Publiques : Décision Modificative N° 1

Le 28 juin 2021 à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n°2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOIJT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM

M. Daniel DESCHODT
M. Pascal IOOS
M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents

M. Eddy VERHAEGHE

Délégué titulaire

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE

ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIUEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEN a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAEEVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération n° 28062021/D05

Finances Publiques : Décision Modificative N° 1

Exposé et proposition :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants
Vu la délibération du 11 février 2021 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2021,
Vu le budget primitif 2021,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du SIECF,

Le comité est invité à adopter la décision modificative n° 1 ci-après.

59295 CODE INSEE		SIECF Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre		DM n°1 2021	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL					
TRANSFERT DE CREDITS					
DESIGNATION		DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT					
Ordre	R-777-816	Quote-part des subv d'invest			40 714,00 €
Ordre	D-023-816	Virement à la section d'investissement	40 714,00 €		
TOTAL		0,00 €	40 714,00 €	0,00 €	40 714,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		40 714,00 €		40 714,00 €	
INVESTISSEMENT					
Ordre	D-13911-816	Etat et Etab. Nationaux	5 061,00 €		
	D-13913-816	Départements	6 206,00 €		
	D-139148-816	Autres communes	39 704,00 €		
	D-139158-816	Autres groupements	5 728,00 €		
	D-13918-816	Autres	4 529,00 €		
Ordre	R-021-816	Virement de la section de fonctionnement			40 714,00 €
TOTAL		10 257,00 €	50 971,00 €	0,00 €	40 714,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		40 714,00 €		40 714,00 €	
TOTAL GENERAL			81 428,00 €		81 428,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.



**Le Président du SIECF,
Michel DECOOL,**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent sa publication.

ANNEXE N° 5 –MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DES SUPPORTS COMMUNS DE RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HTA) POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

SOMMAIRE

1 IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE DES SUPPORTS	3
1.1 SUPPORTS EN BETON	3
1.2 SUPPORTS EN BOIS	5
1.2.1 Supports "simples".....	5
1.2.2 Assemblages de supports en bois	6
1.3 SUPPORTS EN METAL OU METALLIQUES.....	7
2 IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE DES PRINCIPAUX TYPES DE CABLES.....	7
2.1 CONDUCTEURS ET CABLES ELECTRIQUES	7
2.1.1 Conducteurs nus pour réseaux BT et/ou HTA.....	7
2.1.2 Câbles isolés torsadés pour réseaux et branchement BT	8
2.1.3 Câbles isolés torsadés pour réseaux HTA	8
2.2 CABLES DE RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.....	9
3 ETUDE, DEMANDE ET AUTORISATION D'UTILISATION DES SUPPORTS	10
3.1 RELEVES TERRAIN	10
3.1.1 Généralités	10
3.1.2 Spécifications des relevés	10
3.2 ETUDE MECANIQUE DES SUPPORTS.....	11
3.2.1 Câbles de réseau de communications électroniques (multi-paire cuivre, coaxiaux et multi-fibre optique).....	11
3.2.2 Câbles de raccordement (branchements cuivre, coaxiaux et optique).....	11
3.2.3 Conditions techniques pour les calculs de flèches et d'efforts	12
3.2.4 Contenu du dossier d'étude	13
3.3 DEMANDES DE REALISATION DES MISES A LA TERRE	13
3.4 DEMANDE D'UTILISATION DES SUPPORTS.....	14
3.4.1 Supports existants	14
3.4.2 Supports projetés.....	15
4 MISE EN OEUVRE DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	15
4.1 MATERIELS	16
4.1.1 Câbles sur réseau BT	16
4.1.2 Câbles sur réseau HTA ou Mixte	17
4.1.3 Armements	17
4.1.4 Coffrets et accessoires	18
4.2 DISTANCES A RESPECTER.....	18
4.2.1 Hauteur au-dessus du sol des nappes de réseaux de communications électroniques.....	18
4.2.2 Distances entre les réseaux.....	19
4.3 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	22
4.4 ACCESSIBILITE AUX RESEAUX	23
4.4.1 Accessibilité échelle.....	23
4.4.2 Accessibilité nacelle.....	24
4.5 RACCORDEMENTS AERO-SOUTERRAINS	25
4.5.1 Emergence	25

4.5.2	<i>Liaisons aéro-souterraines</i>	26
4.6	MISE A LA TERRE	27
4.7	POSITIONNEMENT DES RESEAUX ET DES EQUIPEMENTS SUR UN SUPPORT BT	28
4.8	POSITIONNEMENT DES RESEAUX ET DES EQUIPEMENTS SUR UN SUPPORT HTA	30
5	CONDITIONS D'INTERVENTION SUR LES SUPPORTS COMMUNS	31
5.1	GENERALITES	31
5.2	REALISATION DES TRAVAUX	32
5.2.1	<i>Travaux pour le compte d'un opérateur de réseau de communications électroniques</i>	32
5.2.2	<i>Conditions de travail sur réseau d'énergie comportant des supports communs pour le compte du Distributeur</i>	34

1 IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE DES SUPPORTS

1.1 SUPPORTS EN BETON

Les supports en béton sont caractérisés par :

- leur hauteur totale (y compris leur profondeur d'implantation)
- leur effort nominal en “ daN ” ou en “ kN ”¹,
- leur classe (A, B, C, D ou E) définissant leur diagramme d'effort.

Ces éléments, ainsi que des indications complémentaires, sont inscrits sur l'appui et regroupés de la manière suivante :

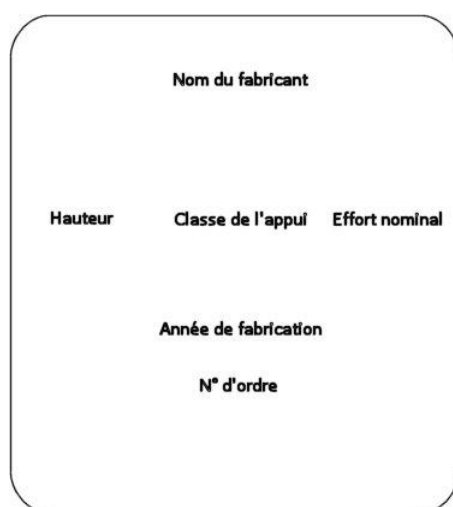


Figure 1 - Marquage sur poteau béton

L'appui porte un trait repère à 4 mètres du pied permettant de vérifier sa profondeur d'implantation.

Les efforts nominaux des principaux supports béton sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Poteaux Béton classe « A » (hauteur de 9 à 14 m)												
Hauteur	9 m		10 m		11 m		12 m		13 m		14 m	
Effort (daN)	Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)	
	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.
150	1,5	0,6	1,5	0,6	1,5	0,6						
200	2	0,8	2	0,8	2	0,8						
250	2,5	1	2,5	1	2,5	1	2,5	1	2,5	1		
300	3	1,05	3	1,05	3	1,05	3	1,05	3	1,05	3	1,05
400	4	1,4	4	1,4	4	1,4	4	1,4	4	1,4	4	1,4
500	5	1,75	5	1,75	5	1,75	5	1,75	5	1,75	5	1,75
650	6,5	1,95	6,5	1,95	6,5	1,95	6,5	1,95	6,5	1,95	6,5	1,95
800	8	2,4	8	2,4	8	2,4	8	2,4	8	2,4	8	2,4
1000			10	3	10	3	10	3	10	3	10	3
1250			12,5	3,75	12,5	3,75	12,5	3,75	12,5	3,75	12,5	3,75
1600			16	4,8	16	4,8	16	4,8	16	4,8	16	4,8

¹ Les unités à prendre en compte sont celles qui figurent sur les poteaux en exploitation, à savoir : daN pour les poteaux de classe "A", "B" et "C"; kN pour les poteaux de classe "D" et "E". Ceci afin d'éviter les erreurs de relevé sur le terrain. L'entrée de la bonne classe de poteau dans Camélia ne permet pas d'erreur de saisie.

Poteaux Béton classe « B » (hauteur de 9 à 18 m)																
Hauteur	9 m		10 m		11 m		12 m		13 m		14 m		16 m		18 m	
Effort (daN)	Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)	
	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.
150	1,5	0,9	1,5	0,9	1,5	0,9										
200	2	1,2	2	1,2	2	1,2	2	1,2								
250	2,5	1,5	2,5	1,5	2,5	1,5	2,5	1,5	2,5	1,5						
300	3	1,8	3	1,8	3	1,8	3	1,8	3	1,8	3	1,8				
400	4	2,4	4	2,4	4	2,4	4	2,4	4	2,4	4	2,4				
500	5	3	5	3	5	3	5	3	5	3	5	3	5	3		
650	6,5	3,9	6,5	3,9	6,5	3,9	6,5	3,9	6,5	3,9	6,5	3,9	6,5	3,9	6,5	3,9
800	8	4,8	8	4,8	8	4,8	8	4,8	8	4,8	8	4,8	8	4,8	8	4,8
1000			10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6	10	6
1250			12,5	7,5	12,5	7,5	12,5	7,5	12,5	7,5	12,5	7,5	12,5	7,5	12,5	7,5
1600			16	9,6	16	9,6	16	9,6	16	9,6	16	9,6	16	9,6	16	9,6
2000			20	12	20	12	20	12	20	12	20	12	20	12	20	12
2500			25	15	25	15	25	15	25	15	25	15	25	15	25	15
3200			32	19,2	32	19,2	32	19,2	32	19,2	32	19,2	32	19,2	32	19,2

Poteaux Béton classe « C » (hauteur de 9 à 18 m)																
Hauteur	9 m		10 m		11 m		12 m		13 m		14 m		16 m		18 m	
Effort (daN)	Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)	
	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.
150	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5										
200	2	2	2	2	2	2	2	2								
250	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5						
300	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3				
400	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4				
500	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
650	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
800	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
1000			10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
1250			12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
1600			16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
2000			20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
2500			25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
3200			32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32

Poteaux Béton classe « D » (hauteur de 9 à 18 m)																
Hauteur	9 m		10 m		11 m		12 m		13 m		14 m		16 m		18 m	
Effort (kN)	Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)	
	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.
1,25	1,25	0,625	1,25	0,625												
1,6	1,6	0,8	1,6	0,8												
2,0	2	1	2	1	2	1										
2,5	2,5	1,25	2,5	1,25	2,5	1,25	2,5	1,25								
3,2	3,2	1,6	3,2	1,6	3,2	1,6	3,2	1,6	3,2	1,6						
4,0	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2				
5,0	5	2,5	5	2,5	5	2,5	5	2,5	5	2,5	5	2,5	5	2,5		
6,5	6,5	3,25	6,5	3,25	6,5	3,25	6,5	3,25	6,5	3,25	6,5	3,25	6,5	3,25		
8,0			8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4
10,0			10	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	5
12,5			12,5	6,25	12,5	6,25	12,5	6,25	12,5	6,25	12,5	6,25	12,5	6,25	12,5	6,25
16,0			16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8	16	8

Poteaux Béton classe « E » (hauteur de 10 à 16 m)												
Hauteur	10 m		11 m		12 m		13 m		14 m		16 m	
Effort (kN)	Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)		Fn (kN)	
	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32	32
40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40

1.2 SUPPORTS EN BOIS

1.2.1 Supports "simples"

Les supports bois sont caractérisés par :

- leur hauteur totale (y compris leur profondeur d'implantation),
- leur effort nominal en “ daN ” pour les poteaux fabriqués conformément à la norme NF C 67-100 de mars 1982 ou la norme NF EN 14229 de novembre 2010. Pour les supports plus anciens, fabriqués en application de la norme NF C 67-100 de décembre 1955, l'effort nominal est désigné par une lettre (C, D ou E) appelée “ classe de l'appui ” (cette appellation n'a aucun rapport avec la classe d'un poteau en béton).

Ces éléments, ainsi que des indications complémentaires, sont inscrits sur l'appui et regroupés de la manière suivante :

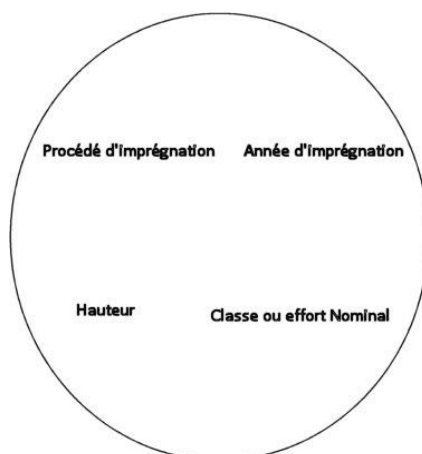


Figure 2 - Marquage sur poteau bois

Les efforts nominaux des principaux poteaux bois simples sont récapitulés dans le tableau suivant :

Poteaux Bois (hauteur de 9 à 15 m)				
Classe	S			
Effort (daN)	Fn (kN)		DP (kN)	
	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.
S 100	1	1	0,35	0,35
S 140	1,4	1,4	0,45	0,45
S 190	1,9	1,9	0,65	0,65
S 255	2,55	2,55	0,85	0,85
S 325	3,25	3,25	1,1	1,1

1.2.2 Assemblages de supports en bois

Ce sont des supports :

- Jumelés (JS),
- contrefichés (CF),
- haubanés(HS).

Les assemblages (hormis les supports haubanés) sont constitués de deux supports d'effort nominal identique.

Les efforts nominaux des principaux poteaux bois simples sont récapitulés dans le tableau suivant :

Poteaux Bois (hauteur de 9 à 15 m)												
Classe	JS				HS				CFY/CFZ			
Effort (daN)	Fn (kN)		DP (kN)		Fn (kN)		DP (kN)		Fn (kN)		DP (kN)	
	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.	G.I.	P.I.
S 100	2,55	2,2	1	0,7								
S 140	3,2	2,72	1,4	0,95					6,5/-	3,25	6,5/-	0,98
S 190	5	4,25	2	1,32	16	1,9	16	0,65	8/-	4	8/-	1,2
S 255	6,5	5,53	2,6	1,72	20	2,55	20	0,85	oct-16	5,5/5,6	oct-16	1,5/1,6
S 325	8	6,8	3,3	2,18	25	3,25	25	1,1				

1.3 SUPPORTS EN METAL OU METALLIQUES

L'utilisation de supports en métal peut être envisagée si l'AODE ou le Distributeur sont en mesure d'indiquer leurs caractéristiques mécaniques.

L'utilisation de potelet n'est pas autorisée en raison de l'incertitude liée à la consistance de la façade d'appui ainsi qu'aux caractéristiques mécaniques du potelet.

2 IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE DES PRINCIPAUX TYPES DE CABLES

2.1 CONDUCTEURS ET CABLES ELECTRIQUES

2.1.1 Conducteurs nus pour réseaux BT et/ou HTA

Conducteurs nus pour réseaux BT et/ou HTA				
Libellé	Section réelle (mm²)	Diamètre (mm)	Masse linéique (kg/m)	Nature
CU 30/10	7,07	3,00	0,063	Cuivre
CU 12	12,40	4,50	0,114	Cuivre
CU 40/10	12,56	4,00	0,112	Cuivre
CU 14	14,10	4,80	0,129	Cuivre
CU 50/10	19,63	5,00	0,174	Cuivre
CU 22	22,00	6,00	0,202	Cuivre
CU 29,3	29,30	7,00	0,272	Cuivre
CU 40	38,20	8,00	0,355	Cuivre
CU 50	48,30	9,00	0,449	Cuivre
CU 60	59,70	10,00	0,555	Cuivre
CU 75	74,90	11,20	0,700	Cuivre
CU 95	93,30	12,50	0,870	Cuivre
CU 116	116,00	14,00	1,090	Cuivre
ASTER 34,4	34,36	7,50	0,094	Almelec
ASTER 54,6	54,55	9,45	0,149	Almelec
ASTER 75,5	75,55	11,25	0,208	Almelec
ASTER 117	116,98	14,00	0,322	Almelec
ASTER 148	148,10	15,75	0,407	Almelec
ASTER 228	227,80	19,60	0,627	Almelec
CANNA 37,7	37,69	8,30	0,155	Aluminium-Acier
CANNA 59,7	59,69	10,00	0,276	Aluminium-Acier
CANNA 75,5	75,54	11,25	0,348	Aluminium-Acier
CANNA 116,2	116,24	14,00	0,432	Aluminium-Acier
CANNA 228	227,82	19,60	0,848	Aluminium-Acier
PHLOX 37,7	37,70	8,30	0,155	Almelec-Acier
PHLOX 59,7	59,69	10,00	0,276	Almelec-Acier
PASTEL 147,1	147,11	15,75	0,547	Almelec-Acier

2.1.2 Câbles isolés torsadés pour réseaux et branchement BT

Câbles isolés torsadés pour réseaux et branchement BT				
Libellé	Diamètre extérieur (mm)	Masse linéique (kg/m)	Nature des conducteurs	Observation
BT 2*16	15,00	0,140	Aluminium	Branchement BT
BT 4*16	18,00	0,280	Aluminium	Branchement BT
BT 2*25	18,00	0,213	Aluminium	Branchement BT
BT 4*25	22,00	0,426	Aluminium	Branchement BT
BT 3*35+54	31,50	0,670	Aluminium et Almelec	Réseau BT
BT 3*35+54+16	31,50	0,740	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*35+54+2*16	31,50	0,810	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*35+54+25	31,50	0,790	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*70+54	38,00	1,030	Aluminium et Almelec	Réseau BT
BT 3*70+54+16	38,00	1,100	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*70+54+2*16	38,00	1,170	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*70+54+25	38,00	1,150	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*70+54+3*16	38,00	1,240	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*70+70	38,00	1,080	Aluminium et Almelec	Réseau BT
BT 3*70+70+16	38,00	1,150	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*70+70+2*16	38,00	1,220	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*70+70+25	38,00	1,200	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*70+70+3*16	38,00	1,290	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*150+70	48,00	1,700	Aluminium et Almelec	Réseau BT
BT 3*150+70+16	48,00	1,770	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*150+70+2*16	48,00	1,840	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*150+70+25	48,00	1,820	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public
BT 3*150+70+3*16	48,00	1,910	Aluminium et Almelec	Réseau BT + Eclairage public

2.1.3 Câbles isolés torsadés pour réseaux HTA

Câbles isolés torsadés pour réseaux HTA				
Libellé	Diamètre extérieur (mm)	Masse linéique (kg/m)	Nature des conducteurs de phase	Nature du câble porteur
HTA 3*50+50	70,00	3,200	Aluminium	Acier
HTA 3*95+50	80,00	4,000	Aluminium	Acier
HTA 3*150+50	90,00	4,900	Aluminium	Acier

2.2 CABLES DE RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Ci-dessous liste de câbles susceptible d'être complétée :

Libellé	Type	Diamètre du câble (indicatif)	Masse linéique
5/9	Cuivre 1 paire	5,75 mm de largeur plat	0 ,033 kg/m
5/10	Cuivre 2 paires 0,8 mm	6,15 mm	0,11 kg/m
97-8-6	Cuivre 7 paires 0,6 mm	13,85 mm	0,18 kg/m
97-14-6	Cuivre 14 paires 0,6 mm	15,4 mm	0,23 kg/m
98-8-4	Cuivre 7 paires 0,4 mm	10,85 mm	0,11 kg/m
98-8-6	Cuivre 7 paires 0,6 mm	13,85 mm	0,18 kg/m
98-14-4	Cuivre 14 paires 0,4 mm	12,25 mm	0,15 kg/m
98-14-6	Cuivre 14 paires 0,6 mm	15,4 mm	0,23 kg/m
98-28-4	Cuivre 28 paires 0,4 mm	15,8 mm	0,25 kg/m
98-28-6	Cuivre 28 paires 0,6 mm	18,25 mm	0,35 kg/m
98-56-4	Cuivre 56 paires 0,4 mm	17,75 mm	0,31 kg/m
98-56-6	Cuivre 56 paires 0,6 mm	24,45 mm	0,6 kg/m
98-112-4	Cuivre 112 paires 0,4 mm	25,45 mm	0,56 kg/m
98-112-6	Cuivre 112 paires 0,6 mm	32 mm	1,16 kg/m
98-224-4	Cuivre 224 paires 0,4 mm	32 mm	1,01 kg/m
98-4-8	Cuivre 4 paires 0,8 mm	11,65 mm	0,14 kg/m
99-14-8	Cuivre 14 paires 0,8 mm	17,95 mm	0,33 kg/m
99-28-8	Cuivre 28 paires 0,8 mm	22 ,95 mm	0,53 kg/m
99-56-8	Cuivre 56 paires 0,8 mm	31,5 mm	0,97 kg/m
99-8-8	Cuivre 7 paires 0,8 mm	15,25 mm	0,33 kg/m
A2	Coaxial	23,1 mm	0,47 kg/m
A3	Coaxial	24 mm	0,29 kg/m
B4	Coaxial	15,55 mm	0,19 kg/m
C6	Coaxial	10,45 mm	0,1 kg/m
L1047-1	Fibre Optique 12-36 fo modulo 12	13,5 mm	0,16 kg/m
L1047-2	Fibre Optique 48-72 fo modulo 12	16 mm	0,19 kg/m
L1048	Fibre Optique 84-144 fo modulo 12	16,8 mm	0,21 kg/m
L1092-1	Fibre Optique 12 fo modulo 12	6 mm	0,028 kg/m
L1092-2	Fibre Optique 24-36 fo modulo 12	8 mm	0,047 kg/m
L1092-3	Fibre Optique 48-72 fo modulo 12	11,5 mm	0,095 kg/m
L1092-11	Fibre Optique 6 fo modulo 6	6 mm	0,027 kg/m
L1092-12	Fibre Optique 12 fo modulo 6	8 mm	0,042 kg/m
L1092-13	Fibre Optique 18-36 fo modulo 6	9,5 mm	0,06 kg/m
L1092-14	Fibre Optique 42-72 fo modulo 6	13 mm	0,11 kg/m
L1092-15	Fibre Optique 78-144 fo modulo 6	14,5 mm	0,15 kg/m
L1083	Fibre Optique 1 fo	6 mm	0,03 kg/m
F1-2	Fibre Optique 1 à 2 fo	8 mm	0,086 kg/m
F14-16	Fibre Optique 14 à 16 fo	21 mm	0,19 kg/m
F18-48	Fibre Optique 18 à 48 fo	24 mm	0,26 kg/m
F4-12	Fibre Optique 4 à 12 fo	19 mm	0,17 kg/m

3 ETUDE, DEMANDE ET AUTORISATION D'UTILISATION DES SUPPORTS

3.1 RELEVES TERRAIN

3.1.1 Généralités

Le demandeur vérifie que les supports permettent l'utilisation envisagée.

Il s'assure :

- du domaine de tension du réseau,
- du respect :
 - les dispositions prévues par “ l'Arrêté Interministériel fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ” en vigueur au moment de la construction de l'ouvrage électrique (arrêté technique) "
 - les conditions techniques énoncées dans le présent guide, en particulier, la possibilité de réalisation des mises à la terre, des raccordements aéro-souterrains et des branchements aériens projetés,
 - L'utilisation des supports HTA ou mixte (HTA / BT) uniquement par de la fibre optique
 - L'utilisation des supports BT par des câbles optiques, cuivre ou coaxiaux

3.1.2 Spécifications des relevés

Afin de pouvoir réaliser les calculs de charges des supports déterminant la faisabilité d'utilisation, l'Opérateur ou le Maître d'Ouvrage doit effectuer un relevé terrain de l'infrastructure.

Relevés communs en HTA et BT

Le relevé pour chaque support identifie :

- Un numéro de support (valeur libre pour repérage)
- La position géographique du support en XY projeté en RGF 93
- Le type (Béton, bois, métallique)
- La classe (A,B,C, D, E ... S ...)
- L'effort nominal admissible (en dN ou kN)
- L'année de fabrication
- L'angle de piquetage de la ligne au droit du support (en grade)
- L'angle d'orientation du support (en grade)
- L'état visuel général
- La hauteur totale du support (y compris partie enfouie)
- La hauteur par rapport au sol et le type de chaque nappe (énergie, éclairage public, telecom ...)
- La présence éclairage public
- La présence de câbles de branchements électriques
- La présence de câbles de branchements du réseau de communications électroniques
- La présence et le nombre de câbles de réseaux de communications électroniques existants

Egalement, doivent être prises 2 photos du support, entre la nappe à installer et la tête du support, sur deux faces ou génératrices opposées.

Relevé spécifique en HTA ou réseau mixte

L'altitude « Z » du sol au droit du support doit être relevée.

Des relevés complémentaires nécessaires entre supports, sous la ligne électrique, permettant de s'assurer du respect des hauteurs libres doivent également être réalisés en XYZ.

Pour chaque support l'indication de la présence éventuelle d'équipement :

- H61 (Transformateur sur poteau)
- IAT (Interrupteur aérien télécommandé)
- IACM (Interrupteur aérien à commande manuelle)
- RAS (Remontée aéro-souterraine)

Les informations relevées sont à intégrer dans un fichier, de type Excel, dont le modèle figure ci-dessous :



3.2 ETUDE MECANIQUE DES SUPPORTS

3.2.1 Câbles de réseau de communications électroniques (multi-paire cuivre, coaxiaux et multi-fibre optique)

L'ajout de câbles de réseau de communications électroniques en cuivre ou en fibre optique doit faire l'objet d'un calcul de charge mécanique. Le détail des calculs d'efforts par support est obtenu en utilisant un logiciel agréé par l'UTE et reconnu par le Distributeur.

Nota : La version en vigueur du logiciel CAMELIA permet de répondre à ces deux conditions en BT (module COMAC intégré dans CAMELIA), et en HTA.

Voir site http://www.alpamayo.net/?page_id=20

3.2.2 Câbles de raccordement (branchements cuivre, coaxiaux et optique)

Pour chaque appui destiné à supporter des raccordements (branchements cuivre, coaxial et/ou fibre optique), l'étude du projet doit inclure une charge mécanique forfaitaire supplémentaire de 30 daN à ajouter systématiquement sur chacun de ces supports communs pour tenir compte des efforts engendrés par les branchements, existants et futurs. Ce forfait intègre l'effort du vent sur les câbles de branchements dans la nappe ainsi que les efforts de traction des branchements hors nappe.

Dans le cas où l'ajout du forfait de base entraîne un dépassement de l'effort disponible du support, et si le demandeur le souhaite, un calcul avec les données réelles de l'ensemble des branchements (en nappe et hors nappe, tous réseaux confondus) est réalisé en substitution du calcul avec le forfait.

Les supports qui ne sont pas appelés à recevoir de raccordement doivent apparaître clairement dans le dossier d'étude (plans et tableau type Excel cité précédemment).

Les supports qui sont appelés à recevoir des raccordements sont équipés d'un bandeau de couleur verte placé en dessous de la nappe du réseau de communications électroniques.

3.2.3 Conditions techniques pour les calculs de flèches et d'efforts

3.2.3.1 Prise en compte de la date de construction des ouvrages électriques

Plusieurs cas sont prévus selon la date de construction de l'ouvrage électrique.

1. Réseau construit avant 1970

Lorsque la date de construction de la ligne aérienne BT et/ou HTA est antérieure à l'année 1970, les calculs de flèches et d'efforts permettant de vérifier la tenue mécanique des supports sont faits sur la base des conditions définies par l'arrêté technique de 1970.

Les directives prescrites par cet arrêté technique ont permis de rationaliser les règles de calcul et présentent l'avantage de pouvoir être facilement applicables avec les moyens modernes de calcul.

Toutefois, si les calculs conduisent à remplacer un nombre supérieur ou égal à 30 % des supports d'un canton, l'article 100 de l'arrêté technique de 2001 et ses commentaires (édités par la publication UTE C11-001) doivent être pris en considération et l'intervention sur l'ouvrage BT et/ou HTA doit être considérée comme une modification importante. A ce titre, l'ouvrage supportant le réseau de communications électroniques en fibre optique doit être recalculé selon les conditions de l'arrêté technique du 17 mai 2001 et son évolution relève des dispositions du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011.

2. Réseau construit entre 1970 et 2001

Lorsque la date de construction de la ligne aérienne BT et/ou HTA est comprise entre 1970 et 2001, les calculs de flèches et d'efforts permettant de vérifier la tenue mécanique des supports sont faits sur la base des conditions définies par l'arrêté technique en vigueur au moment de la construction de l'ouvrage (arrêté technique de 1970, 1978 ou 1991).

Toutefois, si les calculs conduisent à remplacer un nombre supérieur ou égal à 30 % des supports d'un canton, l'article 100 de l'arrêté technique de 2001 et ses commentaires (édités par la publication UTE C11-001) doivent être pris en considération et l'intervention sur l'ouvrage BT et/ou HTA doit être considérée comme une modification importante. A ce titre, l'ouvrage supportant le réseau de communications électroniques en fibre optique doit être recalculé selon les conditions de l'arrêté technique du 17 mai 2001 et son évolution relève des dispositions du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011.

3. Réseau construit après 2001

Lorsque la date de construction de la ligne aérienne BT et/ou HTA est postérieure à l'année 2001, les conditions définies par l'arrêté technique de 2001 s'appliquent.

3.2.3.2 Possibilités d'utilisation d'un dispositif fusible

Dans le cas de dépassement de la charge admissible du support, un dispositif fusible peut être utilisé sur les supports d'alignement BT ou HTA.

Il est défini par rapport à une gamme d'efforts de déclenchement. Le choix de la valeur de déclenchement doit être en cohérence avec le résultat du calcul mécanique préalablement effectué avec le logiciel ad-hoc

3.2.4 Contenu du dossier d'étude

Le Maître d'Ouvrage ou l'Opérateur fournit au Distributeur un dossier d'étude visant à permettre l'utilisation des supports BT et/ou HTA comprenant :

- Le fichier du relevé terrain de l'infrastructure (cf § 3.1.2)
- le détail des calculs d'efforts par support BT ou HTA utilisé, avec le cas échéant l'identification des supports à remplacer ou à modifier, en indiquant le progiciel utilisé (ce progiciel doit être agréé par l'UTE et reconnu par le Distributeur) ;
Nota : la version en vigueur de CAMELIA permet de répondre à ces deux conditions en BT (module COMAC intégré dans CAMELIA), et en HTA.
Voir site http://www.alpamayo.net/?page_id=20.
- les caractéristiques détaillées des matériels, avec notamment les éventuels dispositifs fusibles, et des câbles mis en œuvre,
- la tension de pose des câbles du réseau de communications électroniques;
- les modes de mise à la terre des coffrets et des accessoires de réseaux de communications électroniques en fibre optique ;
- les plans (moyenne échelle et situation) et schémas nécessaires à l'identification sans ambiguïté et à la compréhension du projet ;
- les éventuels déplacements d'équipements du réseau public de distribution d'électricité, notamment les descentes de terre ;
- la présence, le cas échéant, d'un réseau d'éclairage public et les éventuelles modifications demandées à la collectivité locale en charge de ce réseau ;
- la présence, le cas échéant, d'autres réseaux et les éventuelles modifications demandées aux exploitants qui les ont en charge.

3.3 DEMANDES DE REALISATION DES MISES A LA TERRE

L'installation d'une mise à la terre fait l'objet d'une demande spécifique auprès du Distributeur qui s'assurera de l'absence de réseau HTA souterrain au voisinage immédiat de celle-ci.

Un appui ne comporte qu'une seule mise à la terre; elle ne concerne qu'un seul réseau.

Cette mise à la terre est donc destinée :

- Soit au réseau d'énergie,
- Soit à l'éclairage public,
- Soit à l'un des opérateurs de réseau de communications électroniques

Après accord de l'AODE et du Distributeur, les opérateurs de réseau de communications électroniques peuvent disposer, pour leurs mises à la terre, des supports ne comportant pas de mise à la terre du réseau électrique.

3.4 DEMANDE D'UTILISATION DES SUPPORTS

3.4.1 Supports existants

3.4.1.1 Cas général

Pour utiliser un ou plusieurs supports, l'Opérateur présente au Distributeur une demande d'utilisation des supports selon le format décrit en Annexe 7 de la Convention qui comprend notamment :

- un plan itinéraire (1/1.000) en format électronique faisant apparaître :
 - o le tracé du réseau sur supports communs ;
 - o l'emplacement des supports demandés, chaque support étant numéroté ;
 - o le nombre et la nature des câbles ;
 - o les longueurs des portées ;
 - o la localisation et le positionnement sur l'appui des coffrets et accessoires ;
 - o la position des prises de terre existantes et celles à créer ;
- le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux ;
- la photo des supports demandés selon les modalités décrites au § 3.1.2.

L'Opérateur de réseau de communications électroniques joint cette demande d'utilisation des supports au Distributeur au dossier d'étude comprenant les calculs mécaniques obligatoires pour la vérification de l'aptitude des supports communs.

Les calculs mécaniques doivent être réalisés à l'aide de la dernière version en vigueur du logiciel « Camélia/Comac ». Les restitutions de calculs sont adressées au Distributeur dans un format électronique répandu (xls et pdf ou autre) :

- Fichiers données / projets : ".PCM" pour Comac, ".DON" pour Camelia et ".ETL" pour calcul d'un étoilement dans Camelia,
- Fichiers résultats) : ".PDF" et ".XLS".

3.4.1.2 Cas exceptionnel

En dérogation aux dispositions décrites au paragraphe 3.4.1.1, et de façon exceptionnelle, le Distributeur peut autoriser l'utilisation d'un ou plusieurs supports pour la pose d'un seul câble de branchement optique ou cuivre pour le raccordement d'un client, sans que la demande de l'Opérateur de réseau de communications électroniques adressée au Distributeur soit assortie des éléments mentionnés au 3.4.1.1.

L'Opérateur de réseau de communications électroniques s'engage alors à régulariser la situation auprès du Distributeur dans un délai maximal de 8 jours calendaires, à compter de la date d'utilisation de l'appui, en produisant les éléments mentionnés au 3.4.1.1.

Cette disposition s'applique uniquement aux poteaux qui n'ont pas été prévus, à l'origine, pour recevoir des raccordements, donc qui ne sont pas équipés d'un bandeau de couleur verte.

3.4.2 Supports projetés

Pour tout projet d'extension ou de modification du réseau aérien d'énergie électrique basse tension, l'étude établie par l'AODE (lorsqu'elle dispose de la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux) ou le Distributeur est transmise aux opérateurs de réseau de communications électroniques concernés, ayant signé une convention locale, afin qu'ils procèdent à une étude particulière en vue de l'éventuelle utilisation des nouveaux supports.

Dans le cas où les supports projetés doivent supporter des réseaux de communications électroniques, l'Opérateur de réseau de communications électroniques en avise l'AODE ou le Distributeur et indique en particulier :

- le tracé projeté du ou des réseaux de communications électroniques ;
- le nombre et la nature des câbles de réseau de communications électroniques, y compris les branchements prévisionnels ;
- la hauteur de fixation de l'armement de chaque appui ;
- les raccordements aéro-souterrains ;
- la position des prises de terre.

L'Opérateur de réseau de communications électroniques adresse la demande d'utilisation et le projet dûment annoté à l'expéditeur (collectivité ou Distributeur) pour réception impérative sous 21 jours calendaires (à compter de la date d'envoi de l'avant projet) et ce, afin de lui permettre de modifier son projet. L'étude mécanique de l'appui est effectuée par l'AODE ou le Distributeur.

En outre, les opérateurs de réseau de communications électroniques déjà présents dans les communes concernées sont destinataires des dossiers établis dans le cadre du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011, s'appliquant aux ouvrages de distribution publique d'énergie électrique et en particulier aux ouvrages aériens basse tension.

4 MISE EN OEUVRE DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Les règles de construction, ci-après, permettent une bonne gestion de l'espace disponible sur les supports de réseaux d'énergie. Elles assurent une bonne intégration des réseaux aériens d'énergie, d'éclairage public et de communications électroniques dans l'environnement. Leur respect conserve la possibilité d'utiliser les supports communs pour plusieurs réseaux de communications électroniques ou autres services. L'exploitation des différents réseaux en est facilitée.

L'utilisation d'appuis d'énergie électrique pour la pose de câbles de communications électroniques nécessite la mise en place de matériels permettant l'accrochage des câbles plus communément appelés matériels d'armement, et de coffrets (raccordement, protection ...).

Les dispositifs à fixer sur les supports ne doivent en aucun cas impacter le réseau électrique et les circuits de mise à la terre de celui-ci (exemple un cerclage qui engloberait une remontée aéro-souterraine).

Tout percement de support est formellement interdit.

4.1 MATERIELS

On distingue :

- les câbles de réseau de communications électroniques ;
- les armements (Traverse, ferrure d'étoilement, potence, pince, ...);
- les coffrets et accessoires (PC, RP, PEO, PBO ...).²

Les équipements contenant des pièces conductrices doivent présenter une tension d'isolement d'au moins 4 kV.

Les armements, les coffrets et les accessoires de l'ensemble des réseaux de communication électronique doivent être positionnés de façon à n'occuper qu'une seule face de l'appui, à l'exception des armements pour monocâble qui sont autorisés sur une autre face.

4.1.1 Câbles sur réseau BT

Entre deux supports, l'ensemble des câbles exploités sur une traverse par un ou plusieurs opérateurs constitue une nappe.

Les câbles optiques doivent être positionnés dans une nappe différenciée et dédiée à l'optique.

Les câbles cuivre présentant des flèches plus importantes que les câbles à fibres optiques, la nappe de câble à fibres optiques est généralement positionnée au-dessus de la nappe cuivre. L'ensemble des travaux est effectué sous réserve du calcul mécanique de l'appui existant et des règles de cohabitation.

4.1.1.1 Câbles en nappe

Chaque appui comprend au maximum 3 traverses séparées de 0,20 m minimum.

Chaque portée comprend au maximum 4 câbles de branchements par traverse.

4.1.1.2 Câbles hors nappe

Hors nappe, un appui ne peut supporter plus de 6 branchements par traverse.

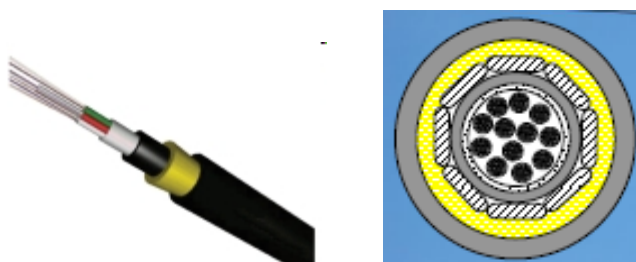
Les câbles peuvent être de caractéristiques différentes.

Les supports communs prévus pour recevoir des raccordements, sont équipés d'un bandeau de couleur verte en dessous de la nappe Telecom.

² Voir définitions dans la convention

4.1.2 Câbles sur réseau HTA ou Mixte

Le ou les câbles optiques utilisés sont obligatoirement diélectriques de type ADSS.



Les supports du réseau HTA permettent, en principe, l'accueil d'un seul câble de type câble optique. L'installation d'un second câble optique peut néanmoins être envisagée, sous réserve de l'accord préalable du Distributeur.

Les supports communs HTA ne sont pas prédestinés à recevoir des raccordements de réseau de communications électroniques. Toutefois, si cette éventualité se présentait, le Distributeur en serait averti, pour accord, et le support serait équipé d'un bandeau de couleur verte placé en dessous de la nappe du réseau de communications électroniques.

4.1.3 Armements

Pour faciliter l'accès au réseau d'énergie, les armements et coffrets supportant les câbles de réseau de communications électroniques sont fixés à l'appui de manière à réserver 2 angles (1 et 2) et 3 faces (A, B, C) libres comme il est indiqué sur la figure 3 ci-après.

Illustration du principal armement rencontré sur support BT

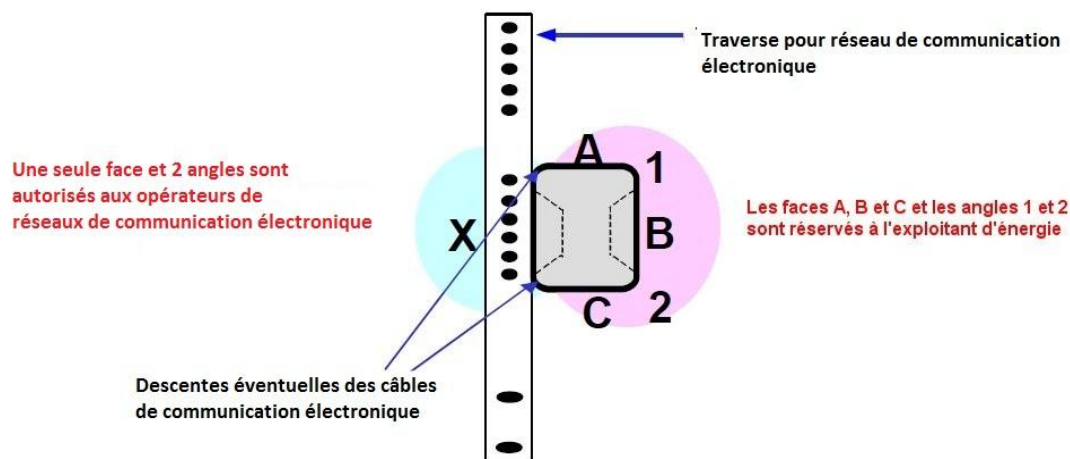


Figure 3 - Positionnement de la traverse télécom

La longueur de la traverse (y compris la ferrure d'étoilement pour branchement) n'excède pas 1,30 m ; le débord maximum est inférieur à 0,70 m.

Les armements du réseau de communications électroniques sont toujours placés au-dessous des réseaux de distribution d'énergie ainsi que des conducteurs et dispositifs d'éclairage public qui leur sont liés.

4.1.4 Coffrets et accessoires

Les coffrets et les accessoires, y compris les câbles pénétrant dans ces coffrets, sont toujours placés conformément aux modalités fixées aux articles 4.7 et 4.8 de ce guide, et à ce qui est prévu comme suit :

- au-dessous des réseaux d'énergie,
- sur une des faces perpendiculaire au réseau,
- de façon à n'occuper qu'une seule face de l'appui,
- à une hauteur comprise entre 2,0 m et 4,5 m du sol, à l'exception des coffrets de transition aéro-souterraine des câbles multi-paires cuivre, qui peuvent être placés à moins de 2,0 m du sol. Si les Parties en sont d'accord, cette zone d'emplacement peut être étendue dans ses limites inférieures et supérieures. Cet accord doit être formalisé par écrit.
- Aucun coffret ou accessoire n'est autorisé au-dessus des matériels d'armements.
- Les coffrets et accessoires s'inscrivent impérativement dans un volume défini, dans l'espace, par les dimensions maximum suivantes:
 - hauteur : 1,00 m
 - largeur : 0,35 m (centré par rapport à l'axe du support)
 - profondeur 0,25 m (depuis la face du support)
- Le coffret, ou accessoire, peut être décentré en largeur à l'intérieur de ce volume.

4.2 DISTANCES A RESPECTER

4.2.1 Hauteur au-dessus du sol des nappes de réseaux de communications électroniques

Pour ne pas mettre en péril les supports d'énergie utilisés comme supports communs, les câbles des nappes de réseaux de communications électroniques doivent, à 40°C sans vent, respecter la hauteur minimale au-dessus du sol de :

- 4 m le long des routes, sur les trottoirs, les accotements et en terrain privé ;
 - 5,5 m à la traversée des voies ferrées non électrifiées (les voies ferrées électrifiées sont traversées en souterrain) ;
- 6 m à la traversée des chaussées et des entrées charretières.

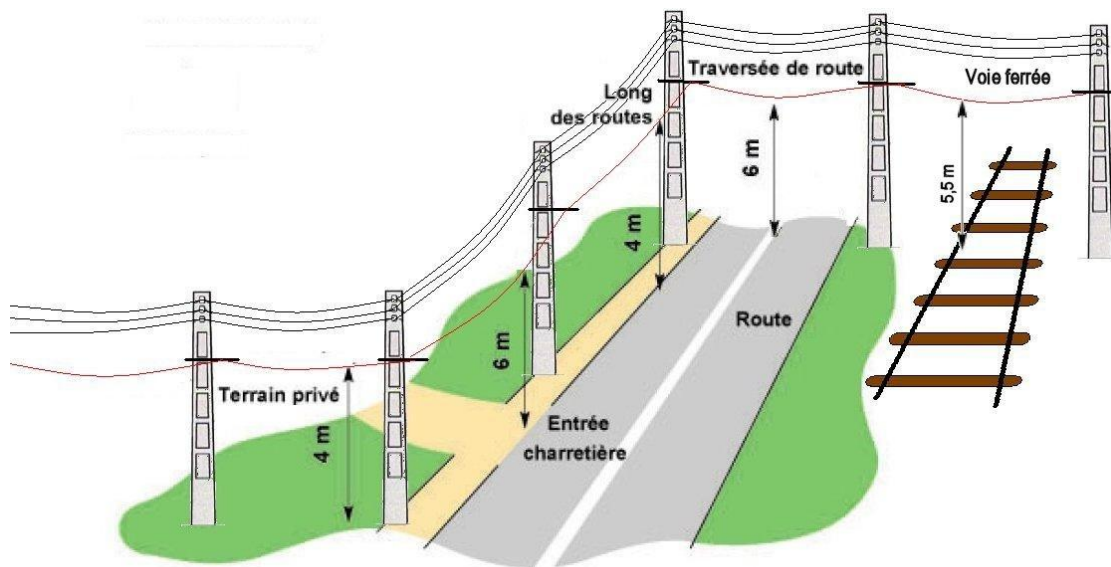


Figure 4 - Hauteur des nappes télécom

De manière générale, pour des raisons d'esthétique, il est recommandé :

- d'assurer le parallélisme des différents réseaux ;
- d'installer les réseaux de communications électroniques suffisamment haut afin d'éviter la gêne visuelle pour les riverains ;
- de limiter les changements de hauteur.

4.2.2 Distances entre les réseaux

4.2.2.1 Distances entre les réseaux sur support BT

Trois cas sont à considérer :

1) Réserve d'une zone d'éclairage public

Les matériels du réseau de communications électroniques sont posés en dehors d'une zone spécifiquement réservée aux installations d'éclairage public et définie comme suit :

- entre le conducteur d'énergie le plus bas et 1,20 mètre en dessous de celui-ci pour les réseaux en fils nus ;
- entre le câble d'énergie le plus bas et 0,70 mètre sous ce câble pour les réseaux en conducteurs isolés.

Ces distances tiennent compte de l'installation future possible d'un réseau d'éclairage public physiquement séparé du réseau d'énergie.

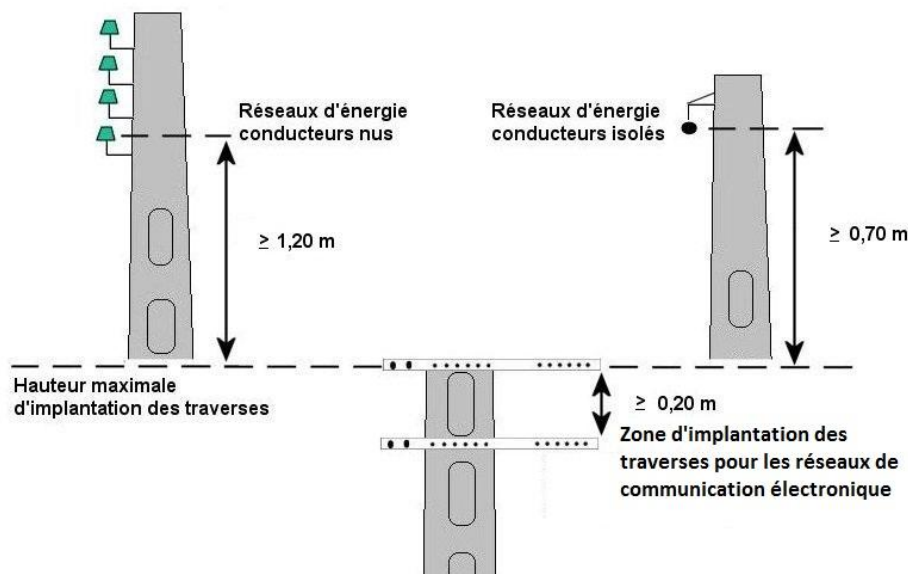


Figure 5 - Réserve d'une zone d'éclairage public

2) Présence d'un réseau d'éclairage public

Si l'appui est équipé d'un dispositif d'éclairage public, les équipements de réseau de communications électroniques sont situés à au moins 0,20 m au-dessous du dispositif d'éclairage public et de son câble d'alimentation.

En outre, afin de garantir les distances minimales réglementaires définies par l'Arrêté Interministériel fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, l'armement des réseaux de communications électroniques est installé de telle manière que la distance minimale, au droit de l'appui, entre les réseaux d'énergie et de communications électroniques, soit d'au moins :

- 1 mètre en cas de réseau d'énergie en conducteurs nus ;
- 0,50 mètre en cas de câbles d'énergie isolés torsadés.

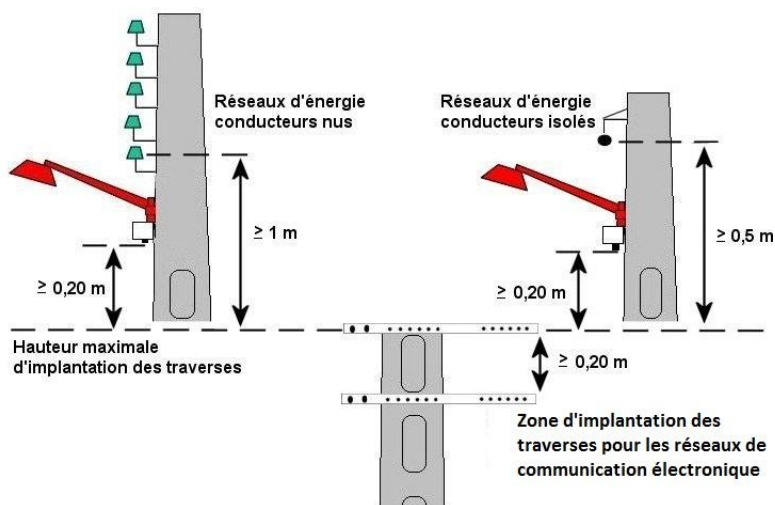


Figure 6 - Présence de l'éclairage public

3) Absence et non prévision de l'éclairage public

L'utilisation de la zone réservée à l'éclairage public est possible, mais dans ce cas l'Opérateur ne pourra faire obstacle à l'implantation ultérieure de l'éclairage public et s'engage à libérer la zone prévue à cet effet conformément aux dispositions du 1) ci-dessus (cf figure 5), sauf accord formel de la collectivité locale maître d'ouvrage de l'éclairage public pour y renoncer définitivement.

L'Opérateur fera son affaire de la reconstruction de son réseau et s'engage à libérer la zone éclairage public dans les 3 mois qui suivent la notification de l'intention d'utilisation de celle-ci. A défaut, l'AODE ou le Distributeur pourront déposer le réseau de communications électroniques pour libérer cette zone sans que l'Opérateur puisse prétendre à indemnité de leur part. L'AODE ou le Distributeur informeront l'Opérateur par courrier de la dépose du réseau de communications électroniques.

Dans le cas d'usage de la zone réservée à l'éclairage public, afin de garantir les distances minimales réglementaires fixées par l'Arrêté interministériel du 17 mai 2001 (article 52), le matériel d'armement des réseaux de télécommunication est fixé lors de son installation sur le support de telle manière que la distance minimale, au droit du support, entre les réseaux d'énergie et de communications électroniques, soit d'au moins :

- 1 mètre en cas de réseau d'énergie en conducteurs nus ;
- 0,50 mètre en cas de câbles d'énergie isolés torsadés.

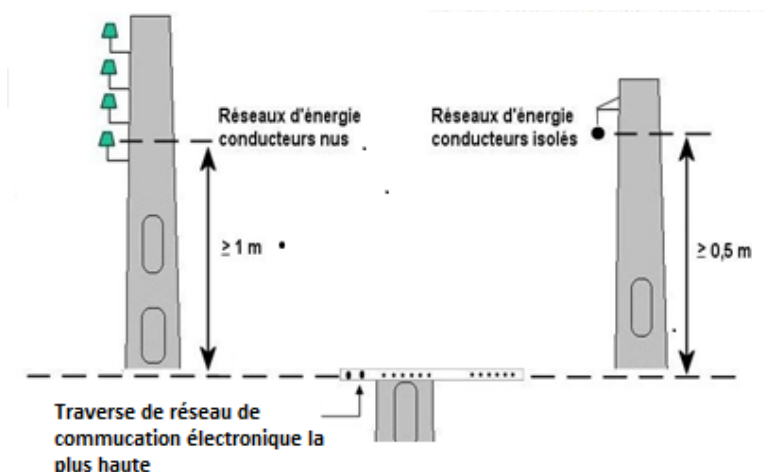
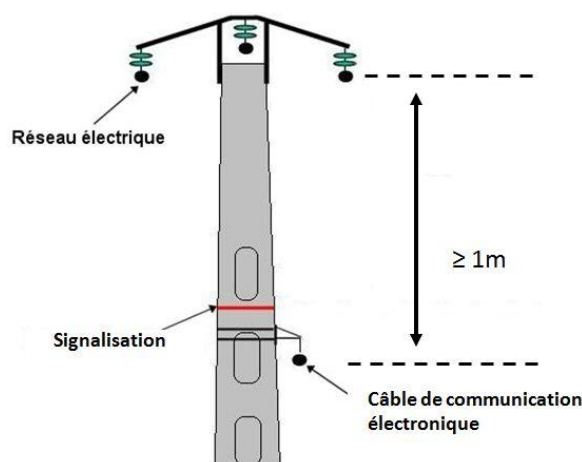


Figure 7 - Utilisation de la zone éclairage public

4.2.2.2 Distances entre les réseaux sur supports HTA

Les dispositions constructives des réseaux de communications électroniques en fibre optique doivent respecter les règles techniques définies ci-dessous.

Le réseau de communications électroniques implanté sur le réseau HTA est constitué d'un câble en fibre optique unique (mono câble), ou éventuellement de deux câbles, selon les conditions fixées par l'article 4.1.2 ci-dessus.



En particulier, les dispositions suivantes, concernant le réseau de communications électroniques en fibre optique installé sur des supports HTA, en conducteurs nus ou isolés, sont retenues :

- La distance minimale entre la fibre optique et le conducteur HTA le plus proche est de 1 mètre.
- Dans le cas exceptionnel où deux réseaux de communications électroniques sont installés, la distance entre les câbles est de 0,20 m.
- Chaque fois que l'effort disponible sur un poteau est dépassé, le poteau est remplacé ou l'accrochage du câble FO est équipé d'un dispositif fusible, déterminé par le calcul, adapté à ce niveau d'effort.

Nota : les techniques COE (câble optique enroulé) et OPPC (Optical Phase Conductor) ne sont pas applicables de manière générale et doivent faire l'objet d'une étude de faisabilité au cas par cas donnant lieu à un retour d'expérience.

4.3 DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

Sur un même appui les règles suivantes doivent être respectées :

Cas général :

- un appui commun accepte un maximum de trois nappes de réseau de communications électroniques (trois pour la BT et deux pour la HTA)".
- Les nappes sont toujours superposées en utilisant des armements distants d'au moins 0,20 m.
- lors du premier équipement d'un poteau BT par un réseau communications électroniques, ce réseau étant en cuivre, l'Opérateur doit positionner sa nappe de façon à ménager un espace disponible, au dessus, pour l'installation éventuelle ultérieure d'un réseau optique.
- Les croisements de nappes de réseau de communications électroniques en pleine portée sont strictement interdits.
- La pose d'un armement supplémentaire est exceptionnellement admise pour réaliser ce type d'opération de croisement au niveau d'un appui.
- Les câbles de branchement de réseau de communications électroniques issus d'un appui sont obligatoirement fixés à l'extrémité du matériel d'armement côté constructions à raccorder.

Les fixations à demeure de câbles de réseau de communications électroniques en cuivre ou en fibre optique, lovés en boucle ou en « huit », ne sont pas admises.

Cas particulier H61 :

- L'utilisation de supports comportant un transformateur sur poteau (H61) est interdite.

Cas particulier IAT :

- L'utilisation de supports comportant un Interrupteur Aérien Télécommandé (IAT) est interdite.

Cas particulier IACM :

- L'utilisation de support comportant un Interrupteur Aérien à Commande Manuelle (IACM) peut être autorisée en passage. L'accrochage du câble optique est interdit sur la face recevant la commande de l'appareil ainsi que sur la face du support la plus proche du chemin permettant un accès nacelle.
- L'utilisation de ce type de support en remontée aéro souterraine est interdite

Cas particulier Remontée Aéro souterraine du réseau électrique sur support HTA :

- L'utilisation de support comportant une remontée aéro souterraine peut être autorisée en passage. La distance à respecter est de 1m sous la première pièce nue sous tension rencontrée (souvent l'extrémité de remontée aéro souterraine du câble HTA). L'accrochage du câble optique est interdit sur la face recevant la remontée aéro souterraine ainsi que sur la face du support la plus proche du chemin permettant un accès nacelle.

Cas particulier double Remontée Aéro souterraine du réseau électrique sur support HTA :

- L'utilisation de supports comportant une double remontée aéro souterraine est interdite.

Tout accrochage (panneau de signalisation, autre réseau, etc.) est proscrit sauf accord exceptionnel délivré à titre précaire et révoquant, par l'AODE et le Distributeur en vertu du Code de l'énergie.

4.4 ACCESSIBILITE AUX RESEAUX

4.4.1 Accessibilité échelle

Pour permettre l'utilisation des échelles par les intervenants, l'écart horizontal séparant la ou les nappes des réseaux de communications électroniques de l'appui, lorsque celui-ci n'est pas un appui d'arrêt pour les câbles de réseau de communications électroniques, est d'au moins 0,20 mètre pour les supports BT et 0,10 mètre pour les supports HTA.

La zone d'accès échelle ne doit en aucun cas être occupée par des dispositifs, ou traversée par des câbles de réseau de communications électroniques, y compris les câbles de branchement.

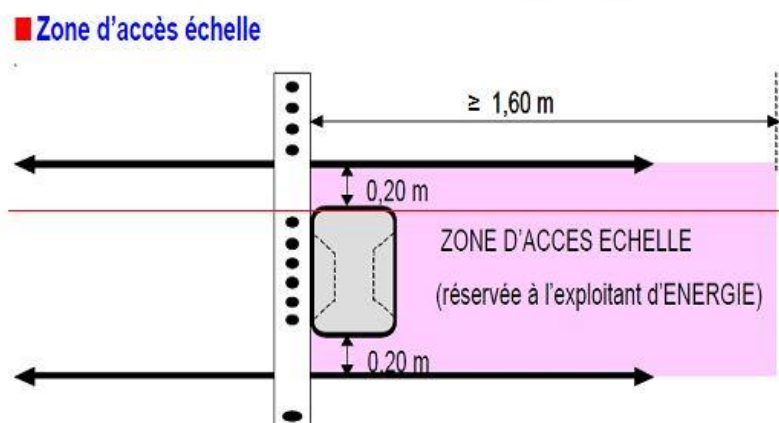


Figure 8 - Zone d'accès échelle sur Réseau BT et mixte

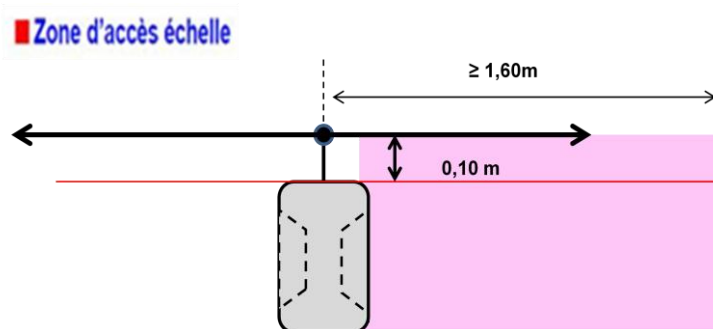


Figure 9 – Zone d'accès échelle sur Réseau HTA

4.4.2 Accessibilité nacelle

Pour permettre l'utilisation des nacelles côté route, les câbles de réseau et de branchement de réseau de communications électroniques qui dérivent de l'armement ne doivent pas entraver l'accès au(x) réseau(x) d'énergie.

Cette zone d'accès nacelle positionnée côté route peut se situer indifféremment à droite ou à gauche de l'appui.

Elle est disposée comme suit :

- un côté est parallèle à la bordure de la route ;
- le centre s'appuie sur l'extrémité de l'armement ;
- l'angle au sommet est de 45° ;
- le rayon est de 5 mètres.

Note sur le cas particulier du voisinage d'appuis : En cas d'implantation d'appuis propres à l'un des opérateurs au voisinage d'un appui existant du réseau d'énergie, bien que ne s'agissant pas d'appui commun, la position de ce nouvel appui doit être prévue de manière à respecter les distances et zones imposées ci-dessous.

ZONES D'ACCES NACELLE

■ Zone d'accès nacelle

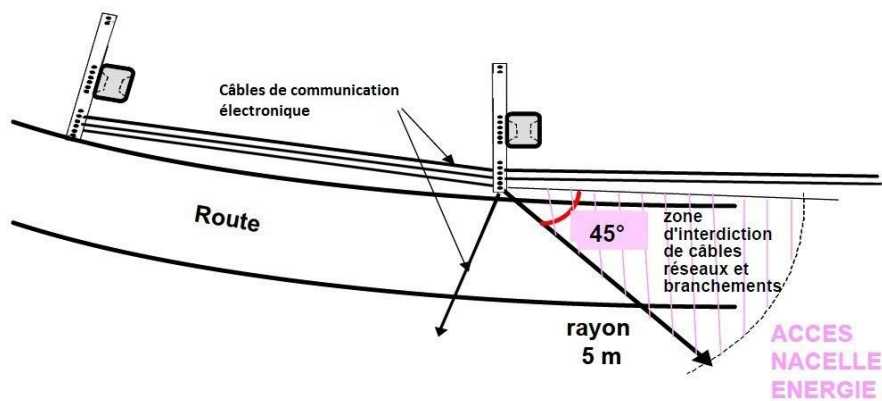


Figure 9 - Zone d'accès nacelle

4.5 RACCORDEMENTS AERO-SOUTERRAINS

4.5.1 Emergence

4.5.1.1 - Généralités

A leur sortie du sol, les câbles du réseau de communications électroniques sont placés dans des fourreaux tubulaires distincts jusqu'à 0,20 m de hauteur.

Ces émergences sont constituées pour chacun des opérateurs :

- soit par un ou deux tubes plastiques isolants de diamètre extérieur inférieur ou égal à 45 mm, posés jointivement au contact de l'appui,
- soit par un tube plastique isolant de diamètre extérieur inférieur ou égal à 65 mm.

4.5.1.2 - Supports existants

Après accord local du Distributeur, l'Opérateur de réseau de communications électroniques réalise une saignée (de largeur inférieure à 70 mm) dans le massif en béton, s'il existe, pour la mise en place des fourreaux d'adduction.

L'emploi du marteau-piqueur est interdit. Après mise en place des fourreaux, la saignée est rebouchée au mortier de ciment et la chape, lorsqu'elle existe, est refaite en totalité.

4.5.1.3 - Supports projetés

Lors de la consultation à l'initiative de l'AODE ou du Distributeur, chaque opérateur de réseau de communications électroniques indique, parmi les supports proposés pour être utilisés en commun, ceux qui doivent recevoir un raccordement aéro-souterrain. La position et la profondeur des fourreaux sont précisées par les demandeurs.

Ces fourreaux sont fournis et mis en place par l'AODE ou le Distributeur. La facturation détaillée de cette fourniture et sa mise en œuvre est effectuée avec celle correspondant à l'utilisation de l'appui.

4.5.2 Liaisons aéro-souterraines

4.5.2.1 - Sur supports en béton

Chaque liaison aéro-souterraine de réseau de communications électroniques est réalisée, sauf impossibilité majeure, sur la face de l'appui réservée à l'armement. Elle est positionnée sur une des parties latérales bordant les alvéoles, lorsqu'elles existent, conformément à la figure ci-après.

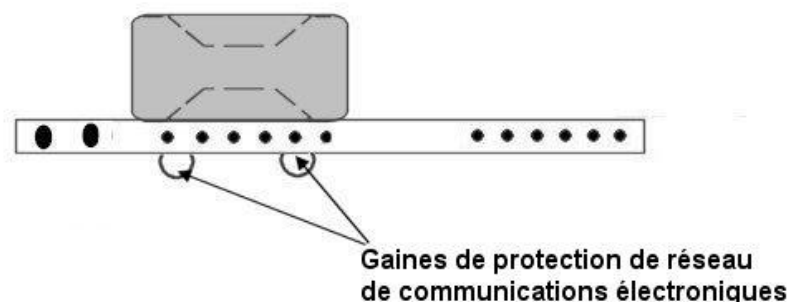


Figure 10 - Liaison aéro-souterraine sur poteau béton

Pour des raisons esthétiques, les gaines de protection doivent avoir une longueur égale au-dessus du sol et des couleurs harmonisées entre elles.

4.5.2.2 - Sur supports en bois

Les liaisons aéro-souterraines du réseau électrique sont, sauf impossibilité majeure, diamétralement opposées aux armements de réseau de communications électroniques (voir figure ci-dessous).

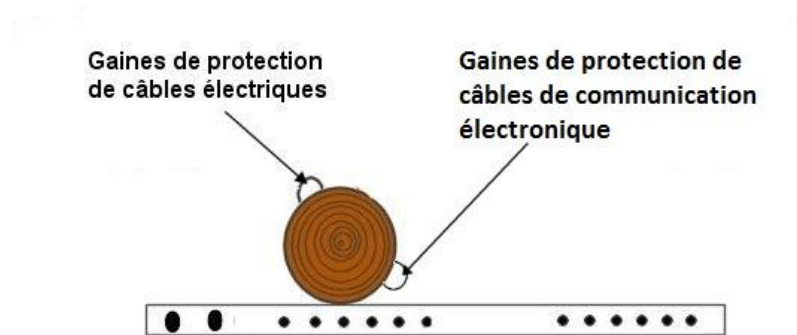


Figure 11 - Liaison aéro-souterraine sur poteau bois

On limite à deux le nombre maximal de gaines de protection par appui :

- une gaine de protection pour les câbles d'énergie,
- une gaine de protection pour les câbles de réseau de communications électroniques.

Si une gaine supplémentaire s'avère nécessaire, elle fait l'objet d'un accord avec le Distributeur.

En cas de réalisation de liaisons aéro-souterraines, les gaines de protection sont positionnées côte à côte et séparées d'une distance (d'environ 1,5 centimètre) telle qu'elle permette le cerclage individuel de chacune d'elles.

Pour des raisons esthétiques, les gaines de protection ont une longueur égale au-dessus du sol et des couleurs harmonisées entre elles.

4.6 MISE A LA TERRE

Des dispositions doivent être prises pour garantir la sécurité :

- des tiers ;
- des personnes intervenant sur les différents réseaux ;
- des matériels installés sur les différents réseaux.

Un danger peut résulter :

- d'un contact simultané entre deux masses portées à des potentiels différents ; cela peut se produire sur une installation où l'équipotentialité des masses n'est pas réalisée ;
- d'un contact simultané entre une masse portée à un potentiel et la terre ;
- d'un contact simultané entre un élément conducteur mis accidentellement sous tension et le sol ;
- d'un contact simultané entre un élément conducteur et une masse ;

Les câbles de descente de terre sont positionnés dans les parties latérales bordant les alvéoles ou dans les angles.

4.7 POSITIONNEMENT DES RESEAUX ET DES EQUIPEMENTS SUR UN SUPPORT BT.

Cas de la présence de l'éclairage public

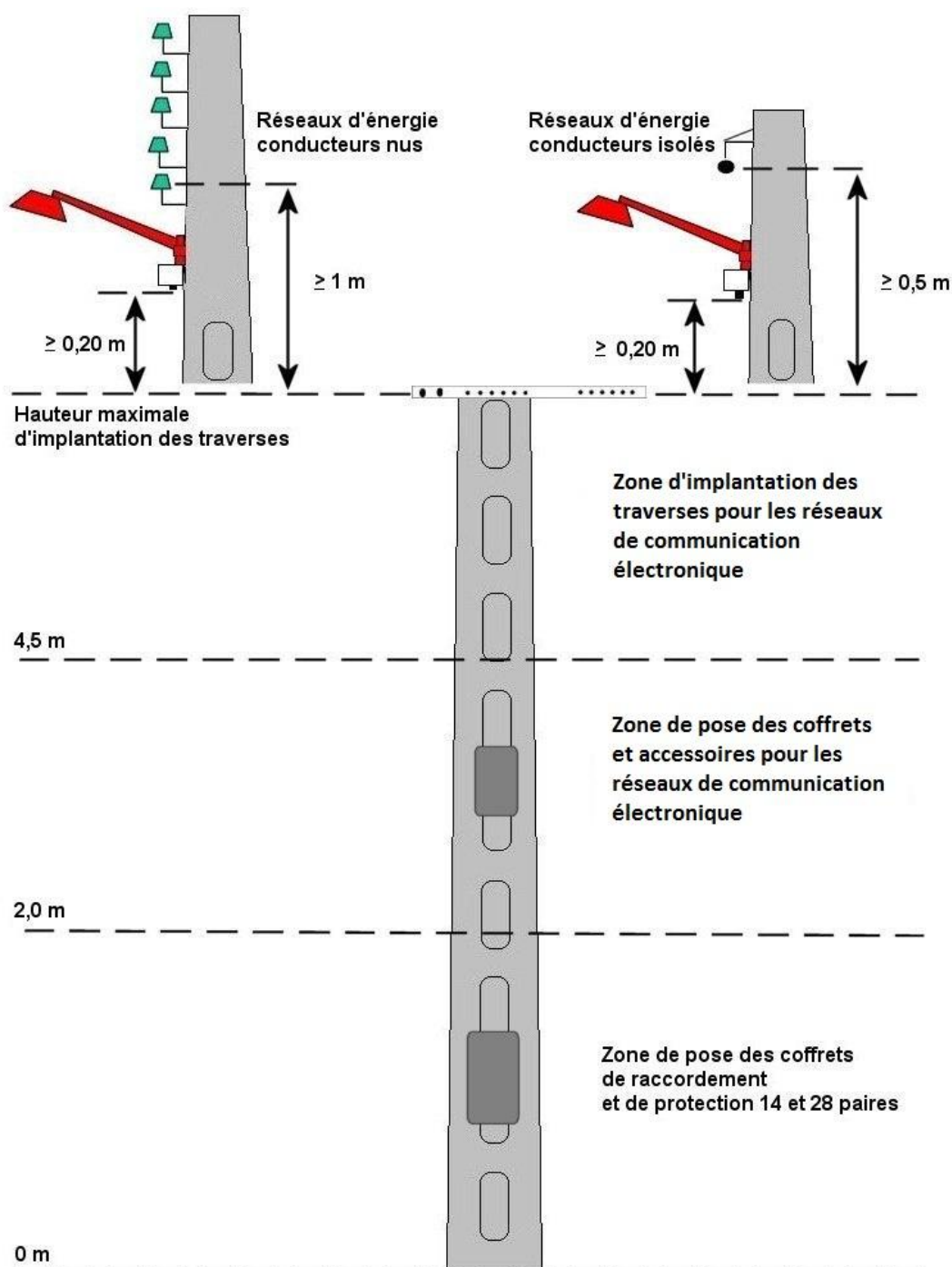


Figure 12 - Zone d'installation des réseaux et des équipements, avec EP

Cas de la réservation pour l'éclairage public

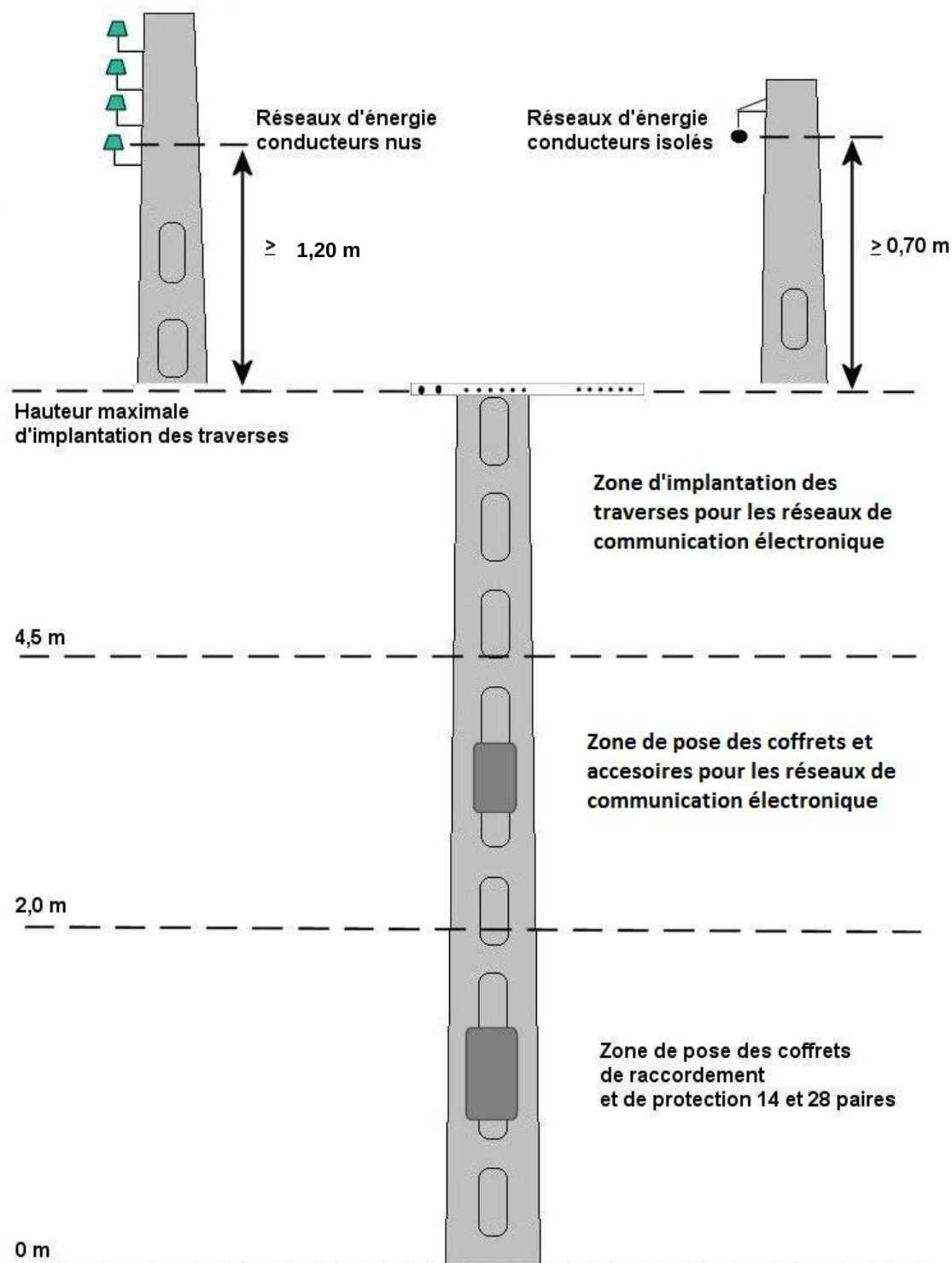
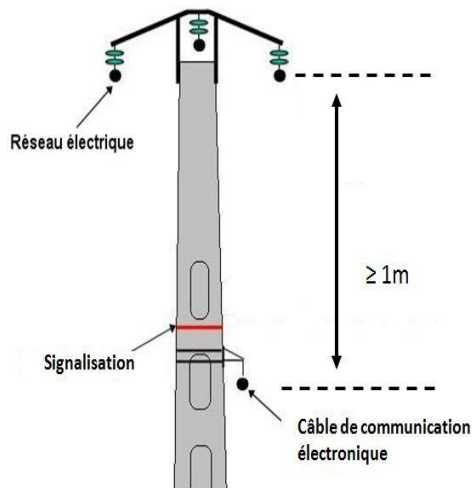
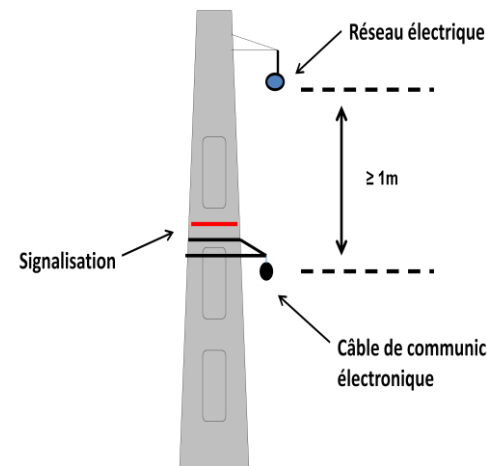


Figure 13 - Zone d'installation des réseaux et des équipements, avec réservation EP

4.8 POSITIONNEMENT DES RESEAUX ET DES EQUIPEMENTS SUR UN SUPPORT HTA

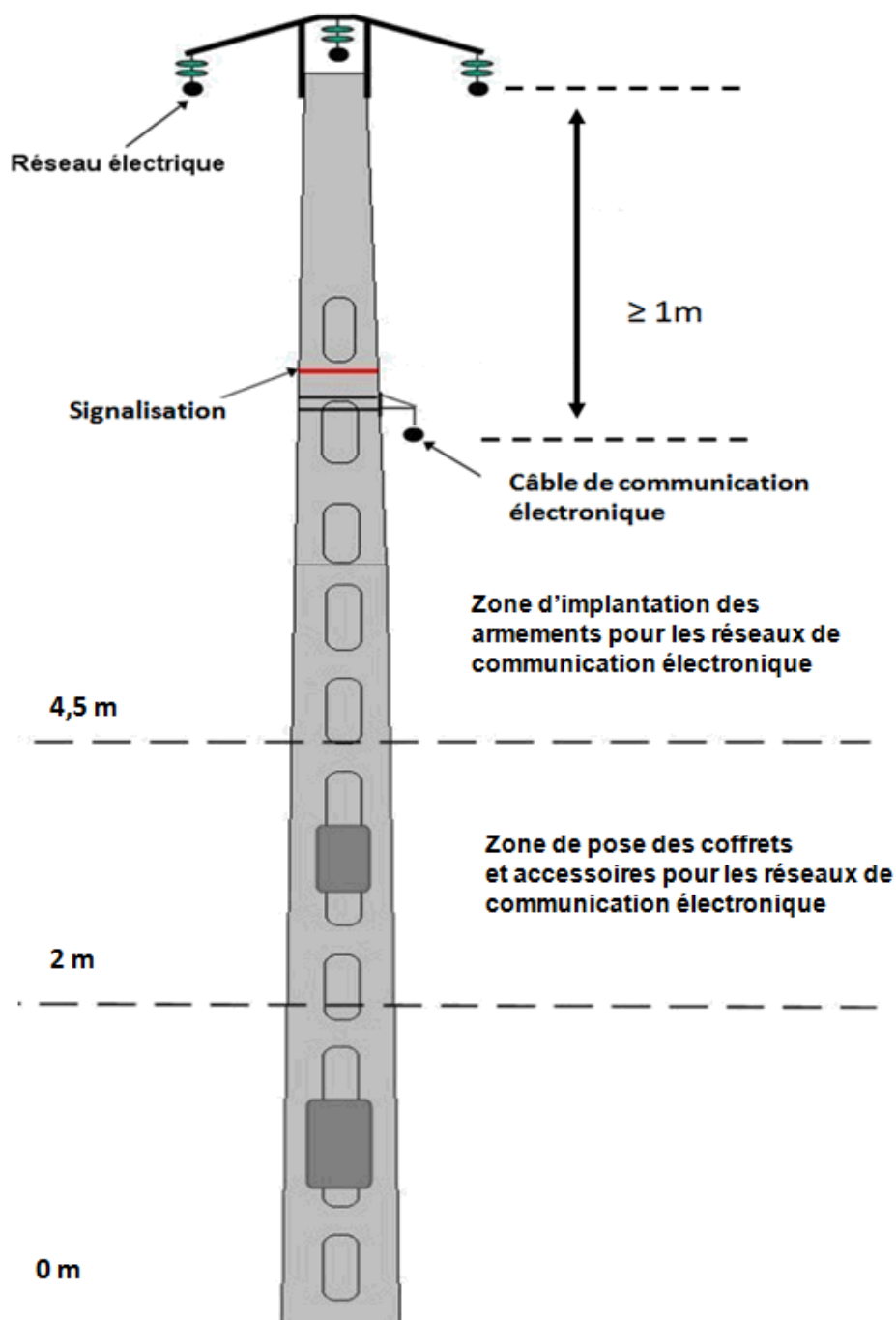


Réseau HTA nu



Réseau HTA isolé

Positionnement des armements, coffrets et accessoires



5 CONDITIONS D'INTERVENTION SUR LES SUPPORTS COMMUNS

Les supports communs sont avant tout des supports de distribution d'énergie électrique sur lesquels les travaux doivent être exécutés selon les règles des « ouvrages » de la publication UTE C 18-510.

5.1 GENERALITES

Chaque chef d'entreprise ou exploitant est responsable :

- de la sécurité de ses agents,

- des conséquences éventuelles engendrées lors des travaux par son personnel vis-à-vis des tiers et des autres réseaux déjà en place sur les supports communs ou à proximité.

Les consignes décrites dans cet article 5 doivent être respectées lors de tout travail ou toute intervention sur supports communs et font partie intégrante de la convention signée entre l'exploitant du réseau de distribution d'énergie électrique et chacun des exploitants de réseau de communications électroniques.

5.2 REALISATION DES TRAVAUX

5.2.1 Travaux pour le compte d'un opérateur de réseau de communications électroniques

5.2.1.1 - Déroulement du travail

Les conditions habituelles du travail sur un réseau BT et HTA sont appliquées sous l'autorité du Responsable de Chantier, en tenant compte des prescriptions de la publication UTE C 18-510.

Il est également nécessaire de veiller au respect des points suivants, dans le cadre des règles en vigueur, notamment de l'établissement d'un plan de prévention (cf. décret 92-158 du 20/2/1992) entre l'opérateur et son prestataire :

- contrôle préliminaire de l'état du réseau de distribution d'énergie sur le lieu de l'intervention. Quelle que soit la nature du travail à réaliser, le personnel doit contrôler visuellement l'état du réseau de distribution d'énergie. En cas de défaut apparent (conducteur mal assujetti, isolateur cassé, etc.) le responsable du chantier doit avertir l'exploitant du réseau d'énergie électrique. Le travail ne pourra être repris qu'après accord du chargé d'exploitation du réseau d'énergie électrique ;
- reconnaissance préalable du chantier pour noter les points nécessitant une attention particulière. En particulier, contrôler visuellement l'état de tous les supports et par percussion l'état des poteaux en bois ;
- mise en place de la signalisation temporaire de chantier conformément aux arrêtés interministériels et des règlements locaux en vigueur.

5.2.1.2 - Conditions particulières de réalisation du travail

Il est interdit d'utiliser les étriers à griffes ou les "grimpettes" sur des supports comportant un câble d'énergie de raccordement aéro-souterrain ou une mise à la terre.

Il est recommandé d'utiliser une Plateforme Elévatrice Mobile de Personnel (PEMP) à panier isolé ou une échelle isolante.

Dans le cas d'utilisation d'une PEMP, on doit veiller tout particulièrement à :

- faire surveiller à partir du sol l'évolution de la PEMP par du personnel instruit de son maniement et des manœuvres de sauvegarde ;
- s'assurer que la corde de service n'est jamais laissée volante ni fixée à la PEMP ou au monteur pendant le déroulement du travail ;

- faire surveiller le personnel, à partir du sol, dès qu'il approche la PEMP ou ses outils à une distance inférieure à celle prescrite par la réglementation (UTE C 18-510), en fonction du domaine de tension (HTA ou BT).

5.2.1.3 - Travail sur appui commun équipé d'une prise de terre du neutre du réseau d'énergie BT

Parmi les travaux d'ordre électrique sur un réseau de communications électroniques en cuivre ou coaxial, on peut citer les travaux de câblage et de raccordement des câbles de réseau de communication électroniques ainsi que leur dépannage.

Il y a risque électrique dès que le réseau de communications électroniques est en service.

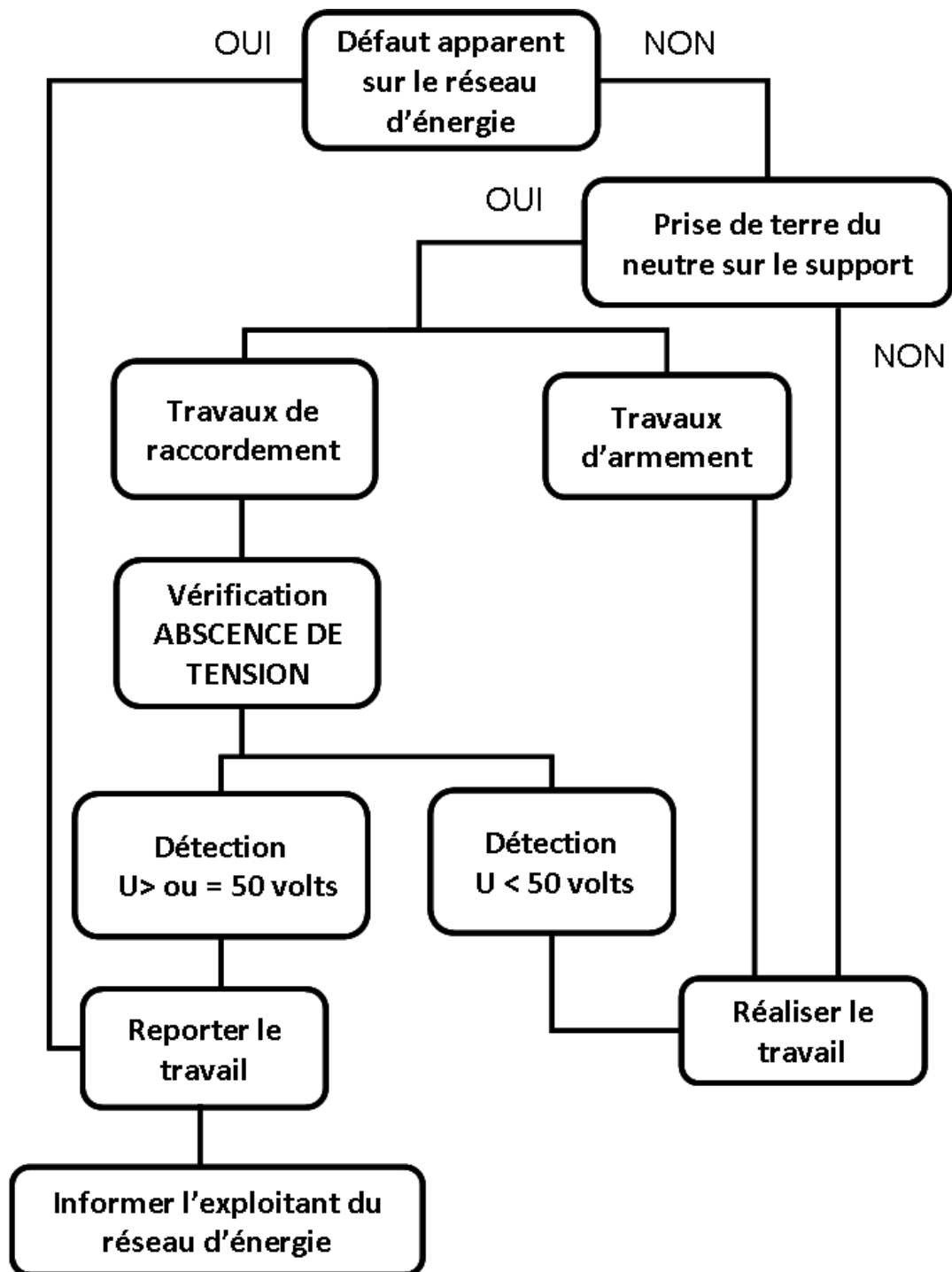
En effet, ce réseau peut ramener au niveau du support un potentiel différent de celui de la terre du neutre. Il convient donc de contrôler le potentiel entre l'écran du câble de réseau de communications électroniques (lorsqu'il existe) et la terre du neutre.

Une mesure ou détection de tension est effectuée selon les prescriptions des mesurages de l'article 11.3 de la publication UTE C 18-510.

Si cette tension :

- est supérieure ou égale à 50 volts, le travail sera reporté et le Distributeur averti ;
- est inférieure à 50 volts, le travail peut avoir lieu.

Le logigramme, ci-après, visualise ces modalités.



Nota : Un appui commun ne peut comporter, à la fois, une prise de terre du réseau d'énergie et une prise de terre du réseau de communications électroniques.

5.2.2 Conditions de travail sur réseau d'énergie comportant des supports communs pour le compte du Distributeur

Il est rappelé que les câbles de réseau de communications électroniques en cuivre ou coaxial posés sur les supports communs sont des câbles isolés. Ils peuvent être soumis à des tensions intermittentes importantes et il y a lieu de les considérer, au point de vue du risque électrique, comme des câbles isolés du domaine de tension BT. Si l'isolant d'un câble est endommagé, les personnels qui travaillent à proximité doivent mettre en place avant le début du travail, un protecteur isolant provisoire pour éviter tout contact accidentel.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021D05
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	DM1 2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021D05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021D05-DE-1-1_0.xml	text/xml	961
Nom original :		
DELIB SIECF 28062021_D05 DM1 2021.pdf	application/pdf	309712
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021D05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	309712
Nom original :		
DM1 CS DU 28_06_2021.pdf	application/pdf	179927
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021D05-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	179927

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juillet 2021 à 14h30min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 juillet 2021 à 14h30min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 juillet 2021 à 14h31min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 juillet 2021 à 14h31min13s	Reçu par le MI le 2021-07-08



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	28062021D05B
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	DM1 2021 FICHIER DOC BUDG XML
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021D05B-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021D05B-BF-1-1_0.xml	text/xml	985
Nom original :		
DOCBUDG_20003689500015_059418_DM1_2021_08072021000000.xml	text/xml	160292
Nom métier :		
99_BU-059-200036895-20210628-28062021D05B-BF-1-1_1.xml	text/xml	160292
Nom original :		
DELIB SIECF 28062021_D05 DM1 2021.pdf	application/pdf	309712
Nom métier :		
99_BU-059-200036895-20210628-28062021D05B-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	309712

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 juillet 2021 à 14h41min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 juillet 2021 à 14h41min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 juillet 2021 à 14h41min45s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>8 juillet 2021 à 14h44min10s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-07-08</i>
--	--------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

COMITE SYNDICAL DU 28 juin 2021

Délibération N° 28062021/D06

Finances et Marchés Publics - Délibération concordante avec la ville de Bailleul relative à la gestion de la TCFE à compter du 1^{er} janvier 2022

Le 28 juin 2021 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE

M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM

M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Pascal IOOS	Délégué titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Guillaume CARTON	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Frédéric DEVOS	Délégué titulaire	WORMHOUT
M. Nathalie GOLL	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
Mme Béatrice ALLOY	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Stéphane DEKEISTER	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
Mme Frédérique LOUCHART	Délégué titulaire	ZERMEZEELE
M. Riquier D HEILLY	Délégué suppléant	ZERMEZEELE
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *	Délégué suppléant	ZERMEZEELE
Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents		
M. Eddy VERHAEGHE	Délégué titulaire	ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAEEVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N°28062021/D06

Finances et Marchés Publics - Délibération concordante avec la ville de Bailleul relative à la gestion de la TCFE à compter du 1^{er} janvier 2022

Exposé et proposition :

La Commune de Bailleul est membre du SIECF - territoire d'énergie Flandre. La Commune se trouve dans la strate des plus de 2000 habitants. Le SIECF assure pour le compte de ses Communes membres la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

Il est précisé que :

- Le nouveau dispositif de la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) rend plus complexes les opérations de contrôle de la liquidation et de recouvrement de cette taxe.
- La loi NOME a multiplié les cas dans lesquels la taxe ne s'applique pas et cette nouvelle réglementation rend plus délicate le contrôle des redevables exonérés.
- Le processus d'ouverture totale des marchés à la concurrence augmente aussi fortement le nombre de fournisseurs sur le territoire. Il existe donc un plus grand risque financier dû à des absences, des retards, des erreurs de versements, voire des refus de communication de certaines informations entrant dans le calcul de la taxe de la part de fournisseurs ou de personnes redevables.

Il est proposé au Comité :

- d'acter la perception de la TCFE de la Commune de Bailleul par le SIECF à compter du 1er janvier 2022
- de noter que le SIECF reversera à la Commune le maximum de la TCFE dans la double limite du plafond fixé par la loi en vigueur, et la limite de la somme perçue par la Commune au titre de 2012 (afin d'éviter les disparités entre Communes de moins et plus de 2000 habitants sur le territoire du SIECF)
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention prise en application de la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel DECOOL', written over a horizontal line.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D06
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	FINANCES ET MARCHES PUBLICS : Délibération concordante avec la ville de BAILLEUL relative à la gestion de la TCFE à compter du 1er janvier 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D06-DE-1-1_0.xml	text/xml	970
Nom original :		
D__lib N__28062021 D06 _ D__lib TCFE Bailleul.pdf	application/pdf	271515
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	271515

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2021 à 14h08min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2021 à 14h08min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2021 à 14h08min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2021 à 14h08min49s	Reçu par le MI le 2021-07-09

COMITE SYNDICAL DU 28 juin 2021

Délibération N° 28062021/D07

Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD) Electricité - Actualisation du programme prévisionnel de travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux Article 8 et Travaux coordonnés

Le 28 juin 2021 à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE

M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Olivier SPIET	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUIWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM

M. Daniel DESCHODT
M. Pascal IOOS
M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents

M. Eddy VERHAEGHE

Délégué titulaire

WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE

ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAËVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, délégué titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28062021/D07

**Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD)
Electricité - Actualisation du programme prévisionnel de travaux
d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux
Article 8 et Travaux coordonnés**

Exposé et proposition :

Il est proposé au Comité de valider le programme prévisionnel de travaux pour 2021 selon le tableau ci-après.

Commune	Avancement	Programmation prévisionnelle Démarriage des travaux	Localisation	Chiffrage ART 8 Estimatif (HT)	TOTAL PREVISIONNEL (BT / telecom / EP)
WATTEN	PROG 2021	AOUT / SEPTEMBRE	RUE DE DUNKERQUE / GRAND PLACE / RUE DE CASSEL	240 000€	510000€
BERGUES	en attente travaux ENEDIS	SEPTEMBRE / OCTOBRE sous réserve travaux ENEDIS	RUE DU SEMINAIRE	18000 €	22000€
NIEPPE	PROG FIN 2021	A confirmer	ROUTE D'ARMENTIERES	128000 €	272000€
LE DOULIEU	PROG 2021	ÉTÉ 2021	RD18 RUE LOUF	154000€	376750€
ZUYTPEENE	PROG 2021	SEPTEMBRE	CONTOUR DE L'EGLISE, LA PLACE	176000€	323950€
STAPLE	PROG 2021	A confirmer	RUE DE LA MAIRIE ET RD161 RUE DE BAILLEUL	70000€	156400€
NIEURLET	PROG 2021	JUIN	LA PLACE PHASE 1	135000€	230000€
MERCKEGHEM	PROG 2021	22 FEVRIER	ROUTRE DE ST OMER	144000€	265000€
BOLLEZEELE hors prog ART 8	PROG 2021	15 mars	RUE DES PEUPLIERS	77000€	136000€
LEDERZEELE hors prog ART 8	PROG 2021	1er Mars	IMPASSE DES CAPPUCINES	35000€	55000€
RENSCURE hors prog ART 8	PROG 2021	19 JUILLET	RUE DE L'HOSPICE, CHEMIN TROUARD	78400€	198800€
WORMHOUT	PROG 2021	MAI	ROUTE HERZEELE RD 17	401000€	649300€

En outre, le Comité est invité à :

- donner son accord pour la réalisation d'un éventuel chantier d'enfouissement et effacement des réseaux à Holque en coordination avec la pose de fibre dans le cadre du réseau 5 G. Le chiffrage prévisionnel du chantier est estimé à 167 362.97 € HT dont 38 079,60€ pour la part enfouissement de la fibre 5G.

- autoriser le cas échéant, le Président à signer une convention de coordination avec l'opérateur chargé du déploiement de la 5G

- et valider les enveloppes financières ci-après

Actualisation des travaux prévus au programme 2020

Commune	localisation	Travaux €HT	BT EN	TOTAL CHANTIER EN €HT
CAESTRE	AV DU GENERAL DE GAULLE	194000		262800
STEENVOORDE	RUE DE LA LIBERATION	66000		159000
WINNEZEELE	RTE D'HERZEELE	61011,19		110000

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D07
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique Electricité - Actualisation de programme prévisionnel de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux Article 8 et Travaux coordonnés
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D07-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D07-DE-1-1_0.xml	text/xml	1057
Nom original :		
D__lib N__28062021 D07__actualisation Prog travaux Art 8.pdf	application/pdf	319291
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D07-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	319291

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2021 à 15h57min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2021 à 15h57min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2021 à 15h57min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2021 à 15h58min17s	Reçu par le MI le 2021-07-09

COMITE SYNDICAL DU 28 juin 2021

Délibération N° 28062021/D08

**Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD)
Gaz - Signature d'une Convention avec GRDF pour l'intégration à la
concession de la canalisation située Route de Wormhout à LEDRINGHEM**

Le 28 juin 2021 à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT

M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOULT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINT-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINT-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN

M. Pascal IOOS	Délégué titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Guillaume CARTON	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Frédéric DEVOS	Délégué titulaire	WORMHOUT
M. Nathalie GOLL	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
Mme Béatrice ALLOY	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Stéphane DEKEISTER	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
Mme Frédérique LOUCHART	Délégué titulaire	ZERMEZEELE
M. Riquier D HEILLY	Délégué suppléant	ZERMEZEELE
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *	Délégué suppléant	ZERMEZEELE
Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents		
M. Eddy VERHAEGHE	Délégué titulaire	ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAEEVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N°28062021/D08
Compétence d'Autorité Organisatrice de la distribution publique (AOD)
Gaz - Signature d'une Convention avec GRDF pour l'intégration à la
concession de la canalisation située Route de Wormhout à LEDRINGHEM

Exposé et proposition :

La commune de LEDRINGHEM n'est pas desservie par un réseau de distribution publique de gaz naturel.

La commune de LEDRINGHEM a transféré sa compétence en matière de distribution de gaz naturel au SIECF territoire d'énergie Flandre.

GRDF est concessionnaire du service public de distribution de gaz pour la commune de WORMHOUT, celle-ci étant desservie en gaz naturel et ayant transféré son pouvoir concédant au SIECF. Le réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de WORMHOUT est concédé à GRDF par un traité de concession visé au contrôle de légalité le 31 décembre 2003.

Aux fins de régularisation de la canalisation implantée route de Wormhout à LEDRINGHEM, GRDF et le SIECF territoire d'énergie Flandre souhaitent inclure les ouvrages implantés sur la commune de LEDRINGHEM au périmètre des biens de la concession de WORMHOUT, conformément à l'article 2 du cahier des charges annexé au Traité de concession qui permet que des accords locaux interviennent à la marge entre collectivités délégantes et gestionnaires de réseaux concernés, dans le cas où l'intérêt général justifierait l'établissement d'ouvrages franchissant les limites de concession.

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec GRDF.

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.

**CONVENTION ENTRE LE SIECF TERRITOIRE d'ENERGIE FLANDRE
ET GRDF
RELATIVE AU RATTACHEMENT D'UNE CANALISATION ENCLAVEE DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL REALISEE PAR GRDF SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LEDRINGHEM
(commune Hors Zone De Gaz)**

Entre les soussignés :

Le **Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre**, ci-après désigné **SIECF**, représenté par son Président, Monsieur Michel DECOOL, dûment habilité en vertu d'une délibération du comité syndical en date du JJ MM 2021,

Et

GRDF, société anonyme au capital de 1 800 745 000 d'Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511 et dont le siège social est situé 6 rue Condorcet à Paris (9^e arrondissement), représentée par Monsieur Vincent CHEVALLIER, Délégué Concessions Nord-Ouest, dûment habilité à cet effet le 1^{er} janvier 2021,

Désignée ci-après : « **GRDF** » ou le « **Concessionnaire** »

Ci-après dénommés ensemble « **les Parties** ».

Il a été exposé ce qui suit :

La commune de **LEDRINGHEM** n'est pas desservie par un réseau de distribution publique de gaz naturel.

La commune de **LEDRINGHEM** a transféré sa compétence en matière de distribution de gaz naturel au Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre (SIECF).

GRDF est concessionnaire du service public de distribution de gaz pour la commune de **WORMHOUT**, celle-ci étant desservie en gaz naturel et ayant transféré son pouvoir concédant au Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre (SIECF). Le réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de **WORMHOUT** est concédé à GRDF par un traité de concession visé au contrôle de légalité le 31 décembre 2003.

Aux fins de régularisation de la canalisation implantée route de Wormhout à **LEDRINGHEM**, les Parties envisagent d'inclure les ouvrages implantés sur la commune de **LEDRINGHEM** au périmètre des biens de la concession de **WORMHOUT**, conformément à l'article 2 du cahier des charges annexé au Traité

de concession qui permet que des accords locaux interviennent à la marge entre collectivités délégantes et gestionnaires de réseaux concernés, dans le cas où l'intérêt général justifierait l'établissement d'ouvrages franchissant les limites de concession.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de rattachement à la concession de **WORMHOUT** des ouvrages implantés par GRDF sur la commune de **LEDRINGHEM**.

Article 2 – Description des ouvrages

Les ouvrages objets de la présente Convention (ci-après « les Ouvrages ») sont les suivants : une **canalisation** en PE (Polyéthylène) de diamètre 63 et d'une pression de 4 bars pour une longueur de **20 mètres**, située route de Wormhout sur la commune de **LEDRINGHEM**.

Le tracé des Ouvrages figure en annexe à la présente Convention.

Article 3 – Statut des Ouvrages et accord des Parties

Les Parties conviennent que les Ouvrages visés à l'article 2 de la présente Convention sont intégrés au patrimoine concédé de **WORMHOUT** au titre du Traité de concession.

La présente Convention n'a pas pour effet de modifier le périmètre géographique concédé à GRDF tel que défini dans le Traité de concession. Elle n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz naturel de la commune de **LEDRINGHEM** et ne lui permet pas d'implanter sur celles-ci des Ouvrages autres que ceux définis à l'article 2.

La présente Convention ne confère également aucune prérogative à GRDF dans le cas où l'autorité organisatrice de la distribution de gaz naturel de la commune de **LEDRINGHEM** viendrait à mettre en œuvre une délégation de service public de gaz sur son territoire dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Article 4 - Exploitation des Ouvrages

Les Ouvrages sont exploités par GRDF, en sa qualité de concessionnaire de distribution publique de gaz de la concession de **WORMHOUT**, à laquelle ces Ouvrages sont intégrés.

Article 5 – Entrée en vigueur et Durée

La présente Convention entre en vigueur à sa date de signature par la dernière des Parties et le cas échéant après accomplissement des formalités nécessaires à la rendre exécutoire.

Elle est conclue pour la durée de l'exploitation des Ouvrages, éventuellement renouvelés.

Les Parties conviennent de se rapprocher et d'adapter par avenant les dispositions de la présente Convention en cas d'évolution du contexte législatif et réglementaire, ou d'évolution du contexte local tel que la création d'un service public de la distribution de gaz sur la commune de **LEDRINGHEM**.

Article 6 – Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige les opposant concernant la présente Convention. A cet effet, la Partie la plus diligente adresse aux autres Parties une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, énonçant l'objet du litige.

Faute de résolution amiable de ce litige dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la lettre précitée, chaque Partie a la faculté de saisir la juridiction compétente.

Fait à _____, le _____, en trois exemplaires.

Pour le SIECF

Pour GRDF

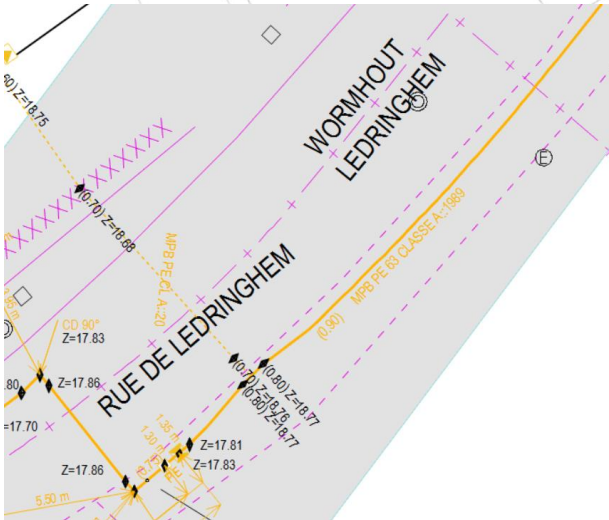
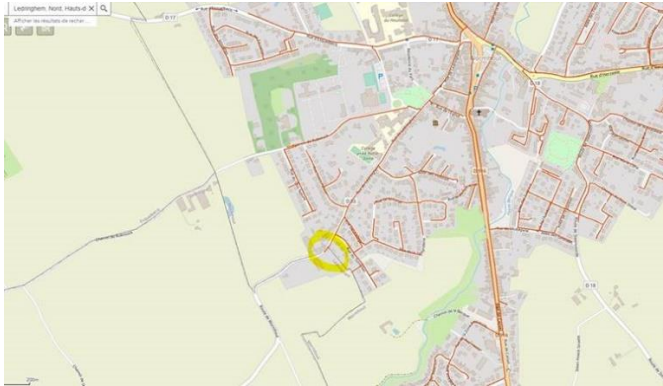
Le Président

Le Délégué Concessions Nord-Ouest

Michel DECOOL

Vincent CHEVALLIER

Annexe : tracé du réseau de gaz



ACTUALISATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2021

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SUR LE TERRITOIRE DU SIECF COMITE DU 28 JUIN 2021

Commune	Adresse	Etat	Estimation (HT)
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE PAUL GAUSSET PARKING DE LA GARE	2022	29 000,00 €
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA POSTE, PARKING DE LA POSTE, RUE DE LA MAIRIE, PLACE SAINT GOHARD, IMPASSE VANDAELE, IMPASSE DU CIMETIERE, RUE ET IMPASSE DE WORMHOUT (D11, D55) (SUITE ART 8)	2021	
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 3	2021	115 000,00 €
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES TILLEULS	EN ATTENTE	
BAVINCHOVE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2021	155 000,00 €
BAVINCHOVE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUELLE DES ECOLES (SUITE ART8)	EN ATTENTE	
BERGUES	MISE EN VALEUR PORTE DE CASSEL ET PORTE DE BIERNE	2021	
BERGUES	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CAMPING MUNICIPAL	2021	
BERTHEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2021	57 000,00 €
BERTHEN	CREATION D'UN FEU TRICOLE, GRAND RUE (D10)	2021	26 000,00 €
BIERNE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WATTEN (D3) PHASE 1	2021	65 000 €
BOESCHEPE	RENOVATION ECLAIRAGE CONTOUR DE L'EGLISE	2021	18 000,00 €
BOESEGHEN	CREATION D'UN FEU TRICOLE RD122 RUE DE LA MAIRE ET RUE DU MOULIN	EN ATTENTE	58 000,00 €
BOESEGHEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (D406, D122, D238, D943B) PHASE 2	2021	13 000,00 €
BOLLEZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES PEUPLIERS (SUITE ART 8)	2021	55 000 €
BORRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2021	85 000 €
BUYSSCHEURE	CREATION DE 3 ENSEMBLES SOLAIRE DANS DIVERS RUES DE LA COMMUNE	2021	10 000 €
CAESTRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AV GENERAL DE GAULLE, ROUTE DE CASSEL SUITE ART8 (D933)	2021	49 000 €
CAESTRE	RENOVATION DES PROJECTEURS DE LA MISE EN VALEUR DE L'EGLISE	2021	6 000,00 €
CAPPELLE BROUCK	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC, BEGUINAGE	2021	29 200,00 €
CAPPELLE BROUCK	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC, RUE DES ANNELLES	EN ATTENTE	10 000,00 €
CAPPELLE BROUCK	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC, PARKING DES ATELIER MUNICIPAUX	2021	15 000,00 €
CCFI	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC AIRE DE CO VOITURAGE DE STEENVOORDE	2022	23 500,00 €
CCFI	POLE GARE BAVINCHOVE/CASSEL (D933)	2022	30 000,00 €
CCFI	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ZAC PORTE DES FLANDRES - NIEPPE (D945N)	2021	75 000,00 €
CCHF	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ZAC VANDESMET	2022	24 500,00 €
CCHF	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ZAC BERNEDYCK	2021	80 000,00 €
CCHF	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (SUITE ART 8) SUR LES COMMUNES DE SOCX/QUAEDYPRE/ BERGUES FAUBOURG DE CASSEL (D916)	EN ATTENTE	
CROCHTE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU COLLEGE SUITE ART 8 PHASE 3 (D110)	2021	
CROCHTE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (D110)	2021	100 500,00 €
EBBLINGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2021	100 000 €
ERINGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES TILLEULS (SUITE ART8) (D310)	2021	75 000,00 €
ESQUELBECQ	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN PIETONNIER	2021	13 500,00 €
ESQUELBECQ	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU SOUVENIR	2021	22 500,00 €
ESQUELBECQ	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE TRAVERSIERE	2021	9 000,00 €
ESQUELBECQ	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA CLOCHE	2021	40 000,00 €
FLETRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DU MONT DES CATS (SUITE ART8)	EN ATTENTE	
FLETRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE NATIONALE (D933)	EN ATTENTE	
HARDIFORT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA PLACE (D338, D916) (SUITE ART 8)	2021	
HOLQUE/WATTEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC WATTENDAM ROUTE DE BOURBOURG (SUITE ART 8) (D3)	2021	45 000 €
HONDSCHOOTE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	2021	180 000,00 €
KILLEM	RENOVATION ECLAIRAGE ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2021	200 000,00 €
LE DOULIEU	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (D18)	EN ATTENTE	
LEDERZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES CAPPUCINES SUITE ART 8	2021	6 500 €
LE DOULIEU	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE SUITE ART 8 GRANDE RUE	2021	135 000 €

LOOBERGHE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE CASSEL	2021	27 900,00 €
LOOBERGHE / DRINCHAM	ROUTE DE LOOBERGHE (MITOYEN DRINCHAM) (D11) + RUES DES VIEUX MOULIN	2021	37 000,00 €
LYNDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2021	70 000,00 €
LYNDE	MISE EN VALEUR MONUMENT AU MORT	EN ATTENTE	
MERCKEGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE SAINT-OMER (SUITE ART 8)	2021	50 000 €
MERCKEGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WATTEN, BOLLEZELE ET HAMEAU DE LYNCK (D226)	2021	56 500,00 €
MERRIS	EXTENSON DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ENTREE DU CIMETIERE	EN ATTENTE	7 000,00 €
MERRIS	RENOVATION DES ARMOIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC	EN ATTENTE	15 000,00 €
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE THIERS	2021	90 000,00 €
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING ECOLE DU SART, RUE D'AIRE (D122)	EN ATTENTE	140 000,00 €
MERVILLE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, RUE D'AIRE PARKING DE L'ECOLE DU SART	2021	25 000,00 €
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 1	2022	150 000,00 €
MILLAM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'EGLISE (D46)	EN ATTENTE	
NEUF BERQUIN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES PAQUERETTES ET RUE FERDINAND CAPELLE (D947)	2021	51 000,00 €
NIEPPE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LANTERNE DES PASSAGES PIETONS ROUTE D'ARMENTIERES ET RUE DE BAILLEUL	2021	15 750,00 €
NIEPPE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERSES RUES PROGRAMME 2019 (D933, D945N)	2021	100 000,00 €
NIEPPE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU PATURES SUITE AMENAGEMENT CCFI	ANNULE	
NIEPPE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE BAILLEUL ET RUE D'ARMENTIERES (D933, D945N)	EN ATTENTE	
NIEURLET	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC LA PLACE RUE DE LA MAIRIE SUITE ART 8	2021	46 000 €
OOST-CAPPEL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DES AUBEPINES ET RUE DE L'EGLISE	REPORT 2022	29 000,00 €
OXELAERE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE RUE DE SAINT-OMER PHASE 3	2021	40 000,00 €
OXELAERE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING COTE ESTAMINET + CONTOUR DE L'EGLISE	2021	20 000,00 €
OXELAERE	CREATION FEUX TRICOLORS ROUTE DE SAINT OMER	EN ATTENTE	
PRADELLES	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (D642)	2021	82 000,00 €
RENESECURE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUELLE TROUART RUE DE L'HOSPICE SUITE ART 8	2021	43 000 €
RENESECURE	RENOVATION ECLAIRAGE ROUTE DE THEROUANNE	EN ATTENTE	30 000,00 €
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU GENERAL ANTOINE ET LA PLACE	2021	10 000,00 €
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE BAMBEQUE SUITE ART8	2021	38 000,00 €
RUBROUCK	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DU STADE	2021	20 000,00 €
SAINT PIERRE BROUCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA BISTADE (D110)	REPORT 2022	
SAINT SYLVESTRE CAPPEL	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES MOULINS (SUITE ART 8) (D916)	2021	20 000 €
SERCUS	RENOVATION DES PROJECTEURS DE LA MISE EN VALEUR DE L'EGLISE	2021	20 000 €
SMICTOM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR DIVERS SITES	2021	61 000,00 €
SOCK	POSE D'UN RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC EN COORDIANTION ART 8 ROUTE DE ST OMER	2020	25 000 €
STAPLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA MAIRIE PHASE 2 (SUITE ART 8) (D161, D438)	2021	20 000 €
STAPLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA MAIRIE PHASE 1 (SUITE ART 8) (D161, D438)	2021	25 000 €
STEENE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CENTRE ET ROUTE DE PITGAM	2021	90 000 €
STEENE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC GRAND MILLEBRUGGHE	2021	109 000 €
STEENVOORDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA LIBERATION (SUITE ART 8) (D948)	2021	55 000 €
STEENVOORDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE CASSEL RUE DE WINNEZEELE RUE DE HONDSCHOOTE	2021	90 000 €
STEENVOORDE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC PONT D'AUTOROUTE (D948)	EN ATTENTE	80 000,00 €
STEENWERCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERSES RUES PHASE 1	2021	70 000,00 €
STEENWERCK	LIAISON BOURG GARE DE STEENWERCK (D38)	2021	400 000,00 €
THIENNES	CREATION DE DEUX FEUX TRICOLORS RUE DE TANNAY (D122)	2021	50 000,00 €
VOLCKERINCKHOVE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2021	87 000,00 €
WALLON-CAPPEL	CREATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DE SALLE DES FETES	2021	7 000,00 €
WALLON-CAPPEL / LYNDE	CREATION FEUX TRICOLORS RD138 (D138)	REPORT	35 000 €
WATTEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE DUNKERQUE, RUE GENERAL DE GAULLE, LA PLACE (D3, D213) (SUITE ART 8)	2021	150 000,00 €
WINNEZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE D'HERZEELE (SUITE ART8) (D37)	2021	35 000 €
WINNEZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DU STADE	2021	7 000,00 €
WINNEZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN VERT	EN ATTENTE	30 000,00 €
WORMHOUT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE D'HERZEELE (SUITE ART 8) (RD17)	2021	170 000 €
WORMHOUT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS DIVERS RUE DE LA COMMUNE	2021	85 000 €
WORMHOUT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA RESISTANCE (SUITE ART 8) (D916)	2021	
WYLDER	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2021	49 000,00 €
ZERMEZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRGE PUBLIC CONTOUR DE L'EGLISE ET VERONE STRAETE (D52)	2021	15 000,00 €
ZUYTPEENE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE NOORDPEENE ET RUE DE SAINT OMER	2021	15 000 €
ZUYTPEENE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CONTOUR DE L'EGLISE (SUITE ART 8) (D138)	2021	110 000 €
ZUYTPEENE	CREATION FEUX TRICOLORS (D138)	EN ATTENTE	
		TOTAL HT	5 058 350,00 €
		TOTAL TTC	6 070 020,00 €

CONVENTION

Convention de détection d'anomalies sur les points de comptage d'éclairage public



CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Enedis, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé à La Défense Cedex (92079), Tour Enedis, 34, place des Corolles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, en qualité de concessionnaire du service public de la distribution d'électricité, représentée par Monsieur LEDEZ Stéphane, Directeur Territorial Enedis du département Nord

Ci-après désignée "Enedis", d'une part,

Et

Le Syndicat intercommunal d'Energie des communes de Flandre autorité organisatrice du service public du développement et de l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire de la concession, faisant élection de son domicile à x), représentée par Michel DECOOL ou son représentant, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du x

Ci-après désigné "le Client", d'autre part,

ci-après désignés individuellement « une Partie » ou collectivement par « les Parties »,

Il a été convenu ce qui suit,

[

Sommaire

PREAMBULE

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 3. IDENTIFICATION ET TRANSMISSION DES DONNEES VISEES

ARTICLE 4. PROTECTION DES DONNEES

ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU CLIENT

ARTICLE 6. OBLIGATION D'ENEDIS

ARTICLE 7. MODALITES FINANCIERES

ARTICLE 8. REPRESENTATIONS DES PARTIES

ARTICLE 9. COMITE OPERATIONNEL

ARTICLE 10. NOTIFICATION

ARTICLE 11. FORCE OBLIGATOIRE DE LA CONVENTION

ARTICLE 12. DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR

ARTICLE 13. RESPONSABILITE ET ASSURANCES

ARTICLE 14. CESSION

ARTICLE 15. RESILIATION

ARTICLE 16. CONFIDENTIALITE

ARTICLE 17. REGLEMENT DES LITIGES

PREAMBULE

Le SIECF, en sa qualité d'autorité concédante de la distribution d'énergie électrique sur le périmètre de la concession s'inscrit dans le cadre d'une volonté :

- de maîtrise budgétaire : diminuer les dépenses de consommation électrique par une meilleure mesure des consommations et d'un suivi des augmentations de la consommation
- de qualité de l'éclairage public : détection des défaillances de l'éclairage

du territoire susmentionné.

A ce titre, le Client et Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire du SIECF, et au titre d'un contrat de concession conclu avec cette dernière, se sont rapprochés pour mettre en place une expérimentation sur un dispositif de mise à disposition de données de comptage d'énergie électrique mesurées par Linky et d'alertes liées au niveau de consommation sur le parc d'éclairage public du client. Cette expérimentation est rendue possible par le déploiement de compteurs communicants Linky, qui offrent une connaissance plus fine et plus rapide des consommations électriques.

Le système d'alerte a pour objet de détecter des anomalies de fonctionnement sur les points de mesure de l'éclairage public et ainsi permettre au client d'améliorer le suivi et la maintenance de ce parc.

CELA ETANT PREALABLEMENT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV.

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les termes ou expressions utilisés dans la présente Convention, ci-après la « Convention » ont le sens défini ci-après :

« Annexe »

Désigne une annexe de la Convention.

« Article »

Désigne un article de la Convention.

« Données Visées »

Données de comptage communicables au titre de la Convention telles que définies à l'article 3

« Données à Caractère Personnel ou « DCP »

Désigne, aux termes de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, « toute donnée relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne. » (Article 2).

« Information Commercialement Sensible » ou « ICS »

Désigne toute information « d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination imposées par la loi », et dont Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution, doit préserver la confidentialité, conformément aux articles L. 111-73 et R. 111-26 et suivants du code de l'énergie.

« PRM »

Un point de référence et de mesure est identifié par un numéro unique à 14 chiffres, appelé « PRM » ou « PDL ». Ce numéro figure obligatoirement sur la facture d'électricité du client. Il figure également sur l'un des écrans d'un compteur Linky accessible par défilement. Dans la Convention le terme « PRM » est retenu et désigne tout point de connexion.

« EP »

Désigne l'usage Eclairage Public qui est fait de l'énergie électrique de PRM identifiés.

« Puissance appelée » et « Index »

Le système d'information Enedis procède à des télé-relevés de compteurs communicants pour relever les informations de mesures nécessaires à la réalisation de son rôle de gestionnaire de réseau de distribution.

Dans le cadre du présent service de données, et pour chaque PRM défini dans les annexes de la convention, Enedis relève quotidiennement les compteurs, et plus particulièrement :

- les index ayant décompté de l'énergie consommée durant chaque journée ; par comparaison avec les index relevés la veille, Enedis calcule alors la quantité d'énergie soutirée sur chaque journée, entre chaque « arrêté d'index » (unité : kWh)
- la puissance appelée, puissance maximale atteinte durant chaque journée (unité : kW)

« Titulaire »

Désigne la personne morale qui a souscrit le contrat de fourniture d'énergie électrique

« Gestionnaire »

Désigne la personne morale qui a en charge la maintenance des installations d'éclairage public.

ARTICLE 2. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention expérimentale a pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières relatives à (ci-après « la Convention ») la mise à disposition par Enedis au Client des Données Visées, ci-après « les Données », sur les points de comptage définis dans le périmètre de la convention, dont ceux présentant un écart soit de puissance maximale appelée sur une période de 24h, soit de différence d'index sur une période de vingt-quatre (24) heures.

ARTICLE 3. IDENTIFICATION ET TRANSMISSION DES DONNEES VISEES

Les données échangées entre les Parties dans le cadre de la présente convention sont limitativement énumérées ci-après :

- Numéro du PRM
- Champs associés au numéro de PRM et renseignés par le client
- Puissance souscrite
- Puissance atteinte
- Taux Puissance atteinte en anomalie
- Index
- Taux index en anomalie.

Pour l'application de la présente convention, on entend par « taux en anomalie » une différence de puissance ou d'index par rapport à la moyenne des sept jours précédents.

La valeur de ce taux est de xx % de variation par rapport à la moyenne des sept jours précédents. Ce taux est identique pour l'ensemble des PRM.

En cas de demande de modification de la valeur du taux, la collectivité adresse un courrier avec accusé réception à Enedis mentionnant le nouveau taux. Par suite, un avenant modifiant le présent article sera régularisé entre les parties.

ARTICLE 4. PROTECTION DES DONNEES

En sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution mais également de responsable de traitement au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite loi « Informatique & Libertés ») :

☐ Enedis assure la protection des DCP et des ICS de ses clients.

☐ Enedis vérifie l'identité du demandeur en lui demandant notamment la production de pièces justificatives.

☐ Conformément aux procédures de marché concertées sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Énergie, Enedis peut réaliser des contrôles aléatoires et peut, à ce titre, demander aux clients ou aux tiers autorisés, la transmission d'éléments probants permettant de vérifier leurs déclarations.

Le Client s'engage à respecter en toutes circonstances la réglementation applicable à la protection des données et, en particulier, aux DCP, aux ICS et aux données relevant du secret des affaires. Plus spécifiquement, pour les données relatives à des PRM pour lesquels la collectivité est titulaire des contrats de Fourniture, les paragraphes suivants s'appliquent.

Dans l'hypothèse où les Données Visées incluent des DCP au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client s'engage, en particulier, à mettre en place les moyens nécessaires pour préserver leur sécurité et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Dans l'hypothèse où Enedis aurait connaissance d'un cas de non-respect par le Client des lois et règlements relatifs à la protection des Données Visées, le Client prend acte qu'Enedis se réserve la possibilité d'informer les personnes concernées et les autorités compétentes.

ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU CLIENT

La mise en œuvre de l'expérimentation ne peut avoir lieu sans qu'au préalable le client ne procède à la délimitation de son champ d'application territorial. Il est ainsi convenu entre les Parties que le client répertorie, sur le territoire de l'ensemble des communes l'ayant mandaté en ce sens, les PRM d'EP équipés d'un compteur Linky. Le client a la possibilité de compléter les données par 3 champs libres pour caractériser chaque PRM (ex : commune, coordonnées XY, numéro d'armoire, ...).

Une fois ce travail d'inventaire réalisé de manière exhaustive, il appartient au client de le communiquer à Enedis.

Le client peut demander tous les trimestres (3 mois), par courrier adressé à Enedis avec accusé réception, une mise à jour du périmètre de points concernés par l'expérimentation.

L'établissement de l'inventaire des points d'EP relève de la seule responsabilité du client, qui reconnaît être titulaire ou tiers autorisé de chacun des points demandés. Par cette convention, il reconnaît aussi être responsable, ou Tiers autorisé, de la gestion du parc d'EP. Le Client s'engage à respecter en toutes circonstances la réglementation applicable à la protection des données et, en particulier, aux DCP, aux ICS et aux données relevant du secret des affaires

Le Client s'engage à utiliser les Données Visées aux seules fins de réalisation de l'expérimentation tel que décrite en préambule de la présente Convention.

ARTICLE 6. OBLIGATION D'ENEDIS

Dans le délai maximum de trente (30) jours ouvrables à compter de la transmission par le client de l'ensemble des PRM, comme il est dit à l'article 4 « obligations du client », et ensuite de manière quotidienne, Enedis procède uniquement à la mise à disposition des Données sous réserve de la disponibilité des données dans les systèmes d'information.

Cette mise à disposition intervient avec un décalage de 1 jour ouvrable par rapport à la date de valeur de la Donnée : toute information détectée entre 0h et 23h59 est transmise le lendemain.

Enedis envoie le flux quotidien par mail, avec accusé de réception, à l'interlocuteur désigné par le Client.

A date de la signature du contrat, le flux est matérialisé par l'envoi d'un mail contenant l'ensemble des « Données » mentionnées à l'article 3.

Par suite, dans le cadre de cette expérimentation, le mail adressé à l'interlocuteur désigné par le client contiendra un lien renvoyant à un portail web, lequel permettra au Client de retrouver les seules « Données » le concernant. Chaque Client aura accès aux données sollicitées, sous le principe d'un closed-data. La visualisation des données pourra se réaliser à travers une cartographie simplifiée, reprenant la localisation de l'ensemble des PRM Eclairage Public, dont ceux présentant une anomalie. Dans ce portail Enedis, le Client acquittera les alertes mises à sa disposition, afin de qualifier et quantifier les informations transmises dans le cadre de cette expérimentation.

Seules les informations nécessaires à cette détection d'anomalies sont conservées par Enedis, à savoir les données de jours précédents la détection, sur une période de l'ordre de 10 jours.

ARTICLE 7. MODALITES FINANCIERES

La mission confiée à Enedis au titre de la présente convention ne donne pas lieu à une facturation de la part d'Enedis.

ARTICLE 8. REPRESENTATIONS DES PARTIES

Pour l'exécution de la Convention, les Parties élisent domicile aux adresses ci-dessous :

Pour Enedis : Monsieur le Directeur Territorial Nord Stéphane LEDEZ

Direction Territoriale Nord, 174 avenue de la République, 59110 La Madeleine

Pour le SIECF : Monsieur le Président du SIECF Michel DECOOL,

Siège du SIECF en Mairie d'Hazebrouck - BP 70189 - 59524 Hazebrouck

Par ailleurs, les Parties désignent comme interlocuteurs opérationnels :

Pour Enedis :

Majid ZIRAOU, Chargé de missions, 06 21 82 73 43

Pour le SIECF :

ARTICLE 9. COMITE OPERATIONNEL

Les Parties se réunissent autant que nécessaire, sur demande de l'une ou l'autre des parties, en comité opérationnel, composé, sauf décision contraire, des interlocuteurs qu'elles ont désignés à l'article 8 « Représentation des Parties ».

Durant les deux (2) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur, définie à l'article 11 de la Convention, les Parties organisent un état des lieux quotidiennement si nécessaire.

ARTICLE 10. NOTIFICATION

Pour les actes d'exécutions de la présente convention, les Parties procèdent soit par lettre avec demande d'avis de réception, soit par courrier électronique avec demande de réception.

ARTICLE 11. FORCE OBLIGATOIRE DE LA CONVENTION

La Convention est composée du présent document et de ses annexes. Elle forme un tout indissociable insusceptible d'exécution partielle.

Elle prévaut sur tout document antérieur.

Les annexes de la Convention sont les suivantes :

- Annexe 1 : liste initiale des PRM
- Annexe 2 et suivantes : liste(s) complémentaire(s) des PRM

La Convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par chacune des Parties. A titre exceptionnel, un compte-rendu peut tenir lieu d'avenant, dès lors que ses dispositions sont claires, qu'il est daté et signé par les deux Parties.

En cas d'évènements externes, indépendant de la volonté des deux Parties et remettant en cause de façon significative l'économie de la Convention, les Parties se rencontreront pour définir les nouvelles modalités.

ARTICLE 12. DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties pour une durée de 1 (un) an.

Elle peut être reconduite pour une durée supplémentaire de un (1) an sous réserve de la signature, par les Parties, d'un avenant écrit. Dans ces circonstances, les parties conviennent de se rencontrer 3 mois avant la date d'échéance de la Convention afin de décider de sa reconduction.

Compte tenu du caractère expérimental de la Convention, elle ne peut être reconduite au-delà des délais indiqués ci-dessus.

En cas de difficultés techniques ou de considérations régulatrices ou réglementaires, Enedis peut suspendre ou mettre fin au service à tout moment. Dans ce cas, Enedis s'engage à informer préalablement le Client au moins un mois avant la suspension ou l'arrêt.

ARTICLE 13. RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Chaque partie s'engage à indemniser l'autre Partie de tout dommage direct ou certain qui résulte de la non-exécution ou de la mauvaise exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre de la Convention.

En raison du caractère expérimental de la Convention, Enedis ne peut garantir l'absence de défauts ou d'irrégularités éventuels concernant les Données Visées et leur transmission qu'Enedis peut être amenée à devoir suspendre ou mettre fin en cas de difficultés techniques ou de considérations réglementaires ou règlementaires. Partant, le Client prend acte qu'il ne peut pas rechercher la responsabilité d'Enedis pour l'un de ces motifs.

ARTICLE 14. CESSION

La présente convention ne peut faire l'objet d'aucune cession, même partielle.

ARTICLE 15. RESILIATION

Chaque Partie a la faculté de résilier à tout moment la Convention en cas d'un manquement grave et/ou répété aux obligations prévus par la Convention, sous réserve de l'envoi d'une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, et restée infructueuse pendant un délai de 30 (trente) jours.

Les Parties conviennent qu'une atteinte aux dispositions relatives à la confidentialité et à l'usage des Données Visées constitue un manquement grave susceptible de donner lieu à la résiliation de la Convention par une Partie.

La partie qui entend résilier la Convention doit adresser à l'autre Partie une notification écrite par lettre recommandée avec avis de réception.

La résiliation de la Convention, pour quelque motif que ce soit, n'ouvrira droit au versement d'aucune indemnité ou dommages-intérêts au bénéfice de l'une ou l'autre Partie.

En cas de résiliation, les dispositions de l'Article 4 restent opposables au Client selon les durées légales prévues.

ARTICLE 16. CONFIDENTIALITE

Les informations communiquées entre les Parties, y compris leurs sous-traitants, au titre de la Convention, sont considérées, par nature, comme confidentielles. Chaque partie se porte fort du respect de cette confidentialité par ses salariés, associés, ou membres.

Les informations fournies par Enedis ne peuvent en aucun cas comprendre des données confidentielles et des informations commercialement sensibles au sens de l'article L. 111-73 du Code de l'énergie et du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité, ni des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les Parties s'engagent à respecter la présente clause de confidentialité pendant toute la durée de la Convention et une période de trois (3) ans suivant l'expiration, la caducité ou la résiliation de cette dernière.

Si l'une des Parties souhaite transmettre, dans le cadre de la Convention, une information à un tiers, elle s'engage à demander l'accord écrit des autres parties concernées avant toute divulgation d'une information considérée comme confidentielle, et à insérer dans les relations contractuelles avec ce tiers la même obligation de confidentialité que celle prévue à la Convention.

ARTICLE 17. REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'exécution et (ou) à l'interprétation de la Convention, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Cette tentative de conciliation suspend la recevabilité d'un recours devant le Tribunal compétent.

La procédure de conciliation doit être entreprise à l'initiative de la Partie la plus diligente dans le mois qui suit la connaissance de l'objet du litige ou du différend, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie.

A défaut d'accord dans le délai d'un mois à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception prévue à l'alinéa précédent, la Partie la plus diligente saisit le Tribunal Administratif compétent.

Les frais de conciliation sont répartis également entre chacune des Parties.

Fait à Hazebrouck,

le <date signature>,

En deux exemplaires originaux dont un exemplaire est remis à chacune des Parties.

SIECF
Monsieur Michel DECOOL
Président du SIECF

Enedis,
Stéphane LEDEZ
Directeur Territorial Nord

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé » et parapher toutes les pages

ANNEXE 1 : liste des PRM dont la collectivité est titulaire



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D08
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Gaz - Signature d'une convention avec GRDF pour l'intégration à la concession de la canalisation située Route de Wormhout à LEDRINGHEM
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D08-DE-1-1_0.xml	text/xml	1160
Nom original :		
D__lib N__28062021 D08__Convention GRDF.pdf	application/pdf	275173
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	275173
Nom original :		
Annexe D__lib D 08 .pdf	application/pdf	330295
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D08-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	330295

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
--	------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>9 juillet 2021 à 16h07min46s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>9 juillet 2021 à 16h07min47s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>9 juillet 2021 à 16h07min49s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>9 juillet 2021 à 16h08min17s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-07-09</i>

M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Olivier SPIET	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENSCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENSCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOIJT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM

M. Benoit LAURENT
M. Daniel DESCHODT
M. Pascal IOOS
M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents

M. Eddy VERHAEGHE

Délégué titulaire

WARHEM
WATTEN
WEMAERS-CAPPEL
WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE

ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAËVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N°28062021/D09

Compétence AODE GAZ

Conventions annexées au contrat de concession historique gaz avec GRDF pour projet d'unité de méthanisation à Wemaers-Cappel : Liaison gaz Wemaers-Cappel à Looberghe

Exposé et proposition :

Le Comité est informé de l'existence d'un projet de construction d'une unité de méthanisation à Wemaers-Cappel (Famille loos) avec injection sur le réseau de gaz naturel de Arnèke puis maillage jusque Looberghe.

En application des dispositions législatives et réglementaires, GRDF a sollicité le SIECF pour :

- la signature d'une convention pour ce projet d'extension du réseau sur les communes non concédées de Looberghe et Eringhem

- la signature d'une convention pour ce projet d'extension du réseau sur les communes non concédées de Wemaers-Cappel et Rubrouck, cette convention venant abroger la convention signée le 16 juin 2020, le tracé ayant été légèrement modifié.

Dans le cadre de ce projet, Michel DECOOL, Président du SIECF TE FLANDRE a sollicité l'avis de Monsieur le Maire de LOOBERGHE.

Ce dernier, en accord avec l'ensemble de son conseil municipal a émis un avis défavorable au projet de traversée de LOOBERGHE selon le tracé dit sud (via la rue de Loodick Veld).

Vu la demande présentée par GRDF,

Considérant l'avis consultatif de la Commune de Looberghe,

Considérant que le SIECF TE FLANDRE a émis un avis favorable, avec réserves, au projet de schéma de zonage zone Dunkerque / Flandre, par délibération du Comité syndical en date du 6 février 2020,

Considérant que GRDF n'a pas tenu compte des réserves présentes dans la délibération du 6 février 2020,

Considérant que la Commission de Régulation de l'Energie a approuvé le schéma de zonage selon un tracé différent de celui qui a été présenté au SIECF TE FLANDRE, le 6 février 2020,

Le Président du SIECF TE FLANDRE propose à l'Assemblée de refuser le projet de convention de traversée de Looberghe et Eringhem telle que présentée par GRDF.

Adoption :

*Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD Gaz ne prennent pas part au vote.
Monsieur Pascal IOOS, Délégué titulaire de WEMAERS-CAPPEL ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Comité :

- refuse le projet de convention proposée par GRDF.

- fait les propositions suivantes à GRDF :

==> Le SIECF TE FLANDRE souhaite le maintien du tracé initial, à savoir passage de la canalisation de maillage par le centre ville de Looberghe (RD 11)

==> le SIECF TE FLANDRE souhaite réaliser une Délégation de Service Public afin de desservir le centre ville de Looberghe, les travaux de maillage et de desserte devront être réalisés concomitamment afin de limiter les coûts de génie civil

==> le SIECF TE FLANDRE souhaite ainsi desservir en gaz naturel le centre ville ancien de Looberghe (commerces, bâtiments communaux, habitations) afin de permettre l'abandon du fioul et gaz propane

==> le SIECF TE FLANDRE souhaite que les coûts d'adaptation du poste transport GRT de Bollezeele ne soient pas impactés sur les travaux à Looberghe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.



**Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D09
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	Compétence AODE GAZ - Conventions annexées au contrat de concession historique Gaz avec GRDF pour projet d'unité de méthanisation à Wemaers-Cappel : Liaison gaz Wemaers-Cappel à Looberghe
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D09-DE-1-1_0.xml	text/xml	1013
Nom original :		
D__lib N__28062021 D09 _grdf wemaers cappel looberghe.pdf	application/pdf	304622
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	304622

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2021 à 10h53min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2021 à 10h53min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2021 à 10h53min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2021 à 10h54min24s	Reçu par le MI le 2021-07-09

COMITE SYNDICAL DU 28 juin 2021 Délibération N° 28062021/D10 Compétence Eclairage Public - Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021

Le 28 juin 2021 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK

M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOULT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Pascal IOOS	Délégué titulaire	WEMAERS-CAPPEL

M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents
M. Eddy VERHAEGHE

Délégué titulaire

WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE

ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEN a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAEEVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, délégué titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28062021/D10 **Compétence Eclairage Public - Actualisation du programme** **prévisionnel de travaux 2021**

Exposé et proposition :

Il est proposé au Comité de valider le programme prévisionnel actualisé des travaux pour 2021 selon le tableau en annexe et les travaux coordonnés Eclairage Public / Télécom numérique à RUBROUCK.

RUBROUCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BOURBOURG	2eme semestre 2021	139 890,00 €
----------	---	--------------------	--------------

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D10
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	Compétence Eclairage Publique : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D10-DE-1-1_0.xml	text/xml	1043
Nom original :		
D__lib N__28062021 D10 _ Actualisation Prog EP.pdf	application/pdf	245266
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	245266
Nom original :		
Annexe D__lib D10.pdf	application/pdf	156944
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D10-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	156944

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2021 à 16h18min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2021 à 16h18min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2021 à 16h18min04s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>9 juillet 2021 à 16h18min55s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-07-09</i>
--	--------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

COMITE SYNDICAL DU 28 juin 2021

Délibération N° 28062021/D11

Compétence Eclairage Public - Convention avec ENEDIS pour la mise en place de l'application « Mon éclairage Public »

Le 28 juin 2021 à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK

M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOULT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Pascal IOOS	Délégué titulaire	WEMAERS-CAPPEL

M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents

M. Eddy VERHAEGHE

Délégué titulaire

WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE

ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEN a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAEEVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28062021/D11

Compétence Eclairage Public - Convention avec ENEDIS pour la mise en place de l'application « Mon éclairage Public »

Exposé et proposition :

Le SIECF, en sa qualité d'autorité concédante de la distribution d'énergie électrique sur le périmètre de la concession, disposant de la compétence Eclairage public et coordonnateur du groupement d'achat d'énergie s'inscrit dans le cadre d'une volonté :

- de maîtrise budgétaire : diminuer les dépenses de consommation électrique par une meilleure mesure des consommations et d'un suivi des augmentations de la consommation
- de qualité de l'éclairage public : détection des défaillances de l'éclairage de l'éclairage du territoire susmentionné.

A ce titre, le Client et Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire du SIECF, et au titre d'un contrat de concession conclu avec cette dernière, se sont rapprochés pour mettre en place une expérimentation sur un dispositif de mise à disposition de données de comptage d'énergie électrique mesurées par Linky et d'alertes liées au niveau de consommation sur le parc d'éclairage public du client. Cette expérimentation est rendue possible par le déploiement de compteurs communicants Linky, qui offrent une connaissance plus fine et plus rapide des consommations électriques.

Le système d'alerte a pour objet de détecter des anomalies de fonctionnement sur les points de mesure de l'éclairage public et ainsi permettre au client d'améliorer le suivi et la maintenance de ce parc.

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention avec ENEDIS pour la mise en place de l'application MON EP

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage public ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D11
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	Compétence Eclairage Public : Convention avec ENEDIS pour la mise en place de l'application "Mon éclairage Public"
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D11-DE-1-1_0.xml	text/xml	1072
Nom original :		
D__lib N__28062021 D11__Conv ENEDIS application Mon EP.pdf	application/pdf	269354
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	269354
Nom original :		
Annexe D__lib D11.pdf	application/pdf	472975
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D11-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	472975

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2021 à 16h54min54s	Dépôt initial

	<i>En attente de transmission</i>	<i>9 juillet 2021 à 16h54min55s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>9 juillet 2021 à 16h55min01s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>9 juillet 2021 à 16h56min27s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-07-09</i>

COMITE SYNDICAL DU 28 juin 2021 Délibération N° 28062021/D12 Compétence IRVE - Schéma directeur des IRVE

Le 28 juin 2021 à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE

M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Olivier SPIET	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoit LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Pascal IOOS	Délégué titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Guillaume CARTON	Délégué titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Délégué titulaire	WINNEZEELE

M. Frédéric DEVOS	Délégué titulaire	WORMHOUT
M. Nathalie GOLL	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
Mme Béatrice ALLOY	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Stéphane DEKEISTER	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
Mme Frédérique LOUCHART	Délégué titulaire	ZERMEZEELE
M. Riquier D HEILLY	Délégué suppléant	ZERMEZEELE
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *	Délégué suppléant	ZERMEZEELE
Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents		
M. Eddy VERHAEGHE	Délégué titulaire	ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAEEVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARRAIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28062021/D12

Compétence IRVE - Schéma directeur des IRVE

Exposé et proposition :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée, le projet de Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) lancé par le SIECF.

Le schéma directeur a pour objectif de définir les priorités de l'action des autorités locales pour permettre une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides pour le trafic local et le trafic de transit. Il permet également une prise en charge à hauteur de 75 % pour le raccordement aux réseaux publics de distribution d'électricité des IRVE qui s'inscrivent dans le schéma directeur.

Le SDIRVE s'inscrit dans la politique de la mobilité propre instaurée par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM). La France s'est en effet engagée dans un verdissement du parc automobile, notamment par son électrification.

L'enjeu des stations de recharge ouvertes au public est important, car c'est le rôle clé pour consolider la dynamique de l'électrification du parc. Elles permettent de donner confiance aux usagers de véhicules électriques grâce à l'assurance de pouvoir recharger leur voiture en cas d'imprévu, ce qui favorise l'acquisition et l'utilisation des véhicules propres.

De plus, le syndicat élabore ce schéma en concertation avec les services d'Enedis, ainsi qu'avec les services de l'Agence d'Urbanisme AGUR Flandre Dunkerque. Cette collaboration permet d'avoir une vision adaptée aux réalités du terrain.

Le schéma directeur IRVE contient plusieurs éléments :

- Un diagnostic de l'existant, en cours de réalisation actuellement
- Un projet de développement et des objectifs chiffrés,
- Un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

En résumé, le schéma directeur est un document qui élabore une stratégie territoriale des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, afin de développer une offre de recharge ouverte au public à la fois cohérente avec les politiques locales en matière d'énergie, de mobilité, d'aménagement et coordonnée entre les aménageurs publics et privés.

Il est proposé à l'Assemblée :

- De valider le lancement du Schéma directeur IRVE sur le territoire du SIECF
- De valider la composition d'un comité de pilotage :
 - ✓ Le Vice-président délégué de la mobilité propre au SIECF et les services du SIECF territoire d'énergie Flandre
 - ✓ Les services de l'AGUR
 - ✓ Les services d'ENEDIS
- De noter que les partenaires suivants seront associés à l'élaboration du SD IRVE :
 - ✓ Les élus du territoire
 - ✓ Les autorités organisatrices de la Mobilité (les Communautés de Communes)
 - ✓ Les services de la voirie départementale
 - ✓ Les services de la Région et les collectivités de la Région Hauts de France engagées dans une démarche d'électro-mobilité
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D12
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	Compétence IRVE - Schéma Directeur des IRVE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D12-DE-1-1_0.xml	text/xml	869
Nom original :		
D__lib N__28062021 D12 _ Comp IRVE Sch__ma Directeur.pdf	application/pdf	305386
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D12-DE-1-1_1. pdf	application/pdf	305386

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2021 à 17h46min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2021 à 17h46min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2021 à 17h46min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2021 à 17h46min22s	Reçu par le MI le 2021-07-09

COMITE SYNDICAL DU 28 juin 2021 Délibération N° 28062021/D13 Compétence IRVE Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021

Le 28 juin 2021 à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	ECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK

M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHTEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOUIWT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoît RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Pascal IOOS	Délégué titulaire	WEMAERS-CAPPEL

M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents
M. Eddy VERHAEGHE

Délégué titulaire

WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE

ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAËVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, délégué titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28062021/D13 **Compétence IRVE** **Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021**

Exposé et proposition :

Il est proposé au Comité de valider le programme prévisionnel actualisé de travaux pour 2021 selon les tableaux ci-après.

PROGRAMME PREVISIONNEL IRVE 2x22kw PROG 2021

Commune	Implantation	Programme	Chiffrage prévisionnel en €HT
Bailleul	Rue du Collège	2021	11 581,55 €
Morbecque	Rue Heerstraete	2021	12 976, 70 €
Morbecque	La motte au bois	2021	11 581,55 €
Arnèke	Rue de la Poste	2021	12 976, 70 €
Blaringhem	Rue Pierre Dhedin	2021	12 976, 70 €
Boeschepe	Place de l'Eglise	2021	12 976, 70 €
Strazeele	A définir	2021	-

Programme innovant d'installation Borne IRVE sur éclairage public
Programme Subventionné par le Département à hauteur de 50 %
pour les bornes installées dans les communes rurales

Commune	Implantation	Programme	Chiffrage prévisionnel en €HT
Oxelaere	La Place	2021	8000 €
Hondeghem	A définir	2021	-
Holque	Rue de l'Eglise	2021	9000 €
Hondschoote	Rue Coppens	2021	11 000 €

Adoption :

Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.



Michel DECOOL,
Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D13
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	Compétence IRVE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D13-DE-1-1_0.xml	text/xml	899
Nom original :		
D_lib N_28062021 D13 _ Comp IRVE Actualisation prog travaux.pdf	application/pdf	300596
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	300596

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2021 à 18h01min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2021 à 18h01min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2021 à 18h01min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2021 à 18h02min53s	Reçu par le MI le 2021-07-09

COMITE SYNDICAL DU 28 juin 2021

Délibération N° 28062021/D14

Administration Générale - Informations sur les décisions prises par le Président et le Bureau

Le 28 juin 2021 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Rue de Lille à BAILLEUL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

En application des dispositions de l'Article 10 de la loi d'urgence sanitaire, de l'Article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 et de la loi n° 2020-760, le quorum est fixé à 1/3 des présents (66 délégués) et chaque délégué peut être porteur de deux pouvoirs.

Date de la convocation : 21/06/2021

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 103 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBEQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Didier CLEENWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Pascal DEBRUYNE	Délégué titulaire	BIERNE
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	Délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Délégué titulaire	BORRE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Fabien GHELEIN	Délégué suppléant	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
M. Dominique HOGUET	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK

M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
Mme Valérie VANHERSEL	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Samuel BEVER	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	Délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Bernadette DELANGUE	Délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Yannick LEMAITRE	Délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Sébastien LUCHET	Délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Délégué titulaire	MERCCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Fabrice GREBET	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rémi MARION	Délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Stéphane SOCKEEL	Délégué suppléant	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	Délégué titulaire	OCHEZEELE
M. Olivier SPRIET	Délégué titulaire	OCHEZEELE
Mme Stéphanie PORREYE	Délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Bernard BENOULT	Délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	Délégué suppléant	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Délégué titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZELLE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Pierre DUPLOUY	Délégué suppléant	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
M. Jacques HERNU	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
M. Alain MAEGHT	Délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Pierre BOUTTEMY	Délégué titulaire	WARHEM
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Pascal IOOS	Délégué titulaire	WEMAERS-CAPPEL

M. Guillaume CARTON
Mme Anne VANPEENE
M. Frédéric DEVOS
M. Nathalie GOLL
Mme Béatrice ALLOY
M. Stéphane DEKEISTER
Mme Frédérique LOUCHART
M. Riquier D HEILLY
Mme Hélène ODUL BLAEVOET *

Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué titulaire
Délégué suppléant
Délégué suppléant

Ne prend pas part aux votes car 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont présents
M. Eddy VERHAEGHE

Délégué titulaire

WEST-CAPPEL
WINNEZEELE
WORMHOUT
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE
ZERMEZEELE

ZUYTPENNE

POUVOIRS : 23

M. Sébastien LESCIEUX, délégué titulaire de BIERNE a donné pouvoir à M. Pascal DEBRUYNE
M. Patrick MORDACQ, délégué titulaire de BLARINGHEM a donné pouvoir à M. Alain DEVAUX
Mme Danielle MAMETZ, déléguée titulaire de BOESEGHEM a donné pouvoir à M. Laurent DENIS
M. Jules MONSTERLEET, délégué titulaire de VOLCKERINCKHOVE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
M. Christophe DEGRAND, délégué titulaire de WORMHOUT a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE
Mme Catherine CLICTEUR, déléguée titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Claudine DELASSUS, déléguée titulaire de BISSEZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Murielle FERYN, déléguée titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à M. Dominique HOGUET
Mme Elise DORMION, déléguée titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé DELVA
Mme Sabine DEROCCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Sébastien LUCHET
M. Didier ROUSSEL, délégué titulaire de ESQUELBECQ a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Samuel FLAMEN, délégué titulaire de WYLDER a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS
M. Jean-Charles COURQUIN, délégué titulaire de SAINT MOMELIN a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST CAPPEL a donné pouvoir à Mme Stéphanie PORREYE
M. Michel DERAEEVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
Mme Céline CAMPEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Marc DAMBRICOURT, délégué titulaire de WATTEN a donné pouvoir à M. Daniel DESCHODT
Mme Laurence BARROIS, déléguée titulaire de WEMAERS CAPPEL a donné pouvoir à M. Pascal IOOS
Mme Caroline DUJARDIN, déléguée titulaire de WEST CAPPEL a donné pouvoir à M. Guillaume CARTON
M. Matthieu GOUY, déléguée titulaire de WINNEZEELE a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE
M. Christophe BORET, déléguée titulaire de SOCX a donné pouvoir à Mme Anne VANPEENE

VOTANTS : 126

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Délibération N° 28062021/D14

Administration Générale - Informations sur les décisions prises par le Président et le Bureau

Exposé et proposition - Rapport de Michel DECOOL - Président :

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
Décision 09/02/2021	Subvention	Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 – Accompagnement de la relance locale
Bureau 11/02/2021	Ressources Humaines	Adhésion au Contrat d'assurance statutaire du Gdg59
Décision 01/03/2021	Compétence Eclairage Public	Travaux de pose de fourreaux d'éclairage public et de télécommunication suite aux travaux d'aménagement avec l'entreprise ETVA TP – Parking de la salle des Fêtes à WALLON-CAPPEL
Bureau 11/03/2021	Marchés Publics	Autorisation de lancer la procédure Marché de maintenance, entretien et géoréférencement Eclairage Public / Feux tricolores / IRVE / Armoires numériques
Bureau 11/03/2021	Marchés Publics	Groupement d'achat d'énergie : Avenant à la convention initiale de groupement de commande
Bureau 11/03/2021	Ressources Humaines	Création de poste Rédacteur
Bureau 11/03/2021	Ressources Humaines	Convention avec le CDG 59 – Renouvellement de la convention pour les services préventions du Pôle Santé et Sécurité au Travail
Bureau 11/03/2021	Ressources Humaines	Accord de principe pour une mutualisation d'un apprenti ingénieur avec la ville d'Hazebrouck
Bureau 11/03/2021	Maîtrise de la demande en énergie (MDE)	Création Plateforme collaborative ENERGIE et SOLAIRE
Décision 11/03/2021	Marchés Publics	Achat d'un véhicule de service GNV
Décision 12/04/2021	Subvention	Transition écologique en cœur de Flandre et dans le Cambrésis : Demande de subvention au titre du programme projets territoriaux structurants (PTS) 2021 – Rénovation et modernisation de l'éclairage public en vue de réduire les consommations énergétiques et la pollution lumineuse
Décision 12/04/2021	Subvention	Transition écologique en cœur de Flandre : Demande de subvention au titre du programme projets territoriaux structurants (PTS) 2021 – Favoriser et encourager la mobilité au Bio Gaz produit localement
Bureau 22/04/2021	Ressources Humaines	Convention de mutualisation avec la commune d'HAZEBROUCK pour l'entretien des locaux du SIECF et de l'espace vert, les télécommunications, le courrier et affranchissement, et le service informatique

Adoption :

Le comité prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoires en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.





Michel DECOOL,
Le Président du SIECF Territoire d'énergie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SIECF - Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	28062021_D14
Date de la décision :	2021-06-28 00:00:00+02
Objet :	ADMINISTRATION GENERALE : Informations sur les décisions prises par le Président et le Bureau
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-200036895-20210628-28062021_D14-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200036895-20210628-28062021_D14-DE-1-1_0.xml	text/xml	919
Nom original :		
D__lib N__28062021 D14 _ Information sur les d__cisions.pdf	application/pdf	300960
Nom métier :		
99_DE-059-200036895-20210628-28062021_D14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	300960

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2021 à 18h09min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2021 à 18h09min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2021 à 18h09min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2021 à 18h09min21s	Reçu par le MI le 2021-07-09

